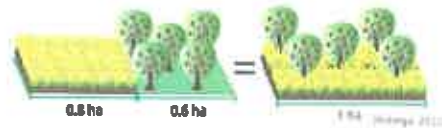


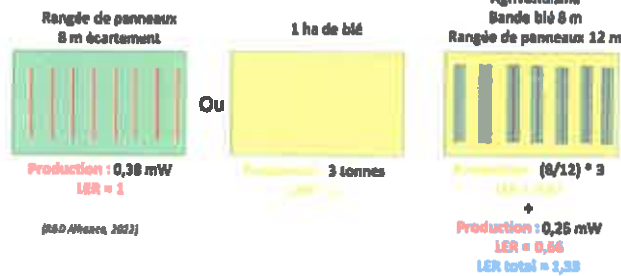
On ne produit que sur 85% de la surface de toute façon. On y viendra après, mais c'est intégré dans le calcul économique général. En tout cas, sur la bande en tant que telle, on ne voit pas de différence de rendement entre les lignes de poteaux et en dehors sur le blé cette année. Sur la lentille, c'est pareil, on a un peu plus de potentiel fort exploitable, sachant que l'on retire les points extrêmes quand la machine monte en charge et arrive au bout parce que ce sont des points qui ne sont pas utilisables. Sur les points utilisables qu'on a gardés, on voit qu'on fait un peu plus sur la lentille. On fait 18 quintaux en moyenne si je prends la lentille partout et 15 quintaux dans le témoin, mais là, on ne conclut pas à l'effet positif des panneaux. Ce qui aurait été le cas si on n'avait pas caractérisé le sol, on aurait dit qu'on montait de 3 quintaux la production de lentilles entre les panneaux. En fait, c'est parce qu'on est aussi en fort potentiel. Du coup, on ne conclut pas à une différence en faveur des panneaux sur ces lentilles parce qu'on a une part des lentilles qui est en potentiel fort, qu'on n'a pas dans la zone témoin. Quand je parle de potentiel fort, c'est la variation qu'on a à l'échelle d'une parcelle, de profondeur de sol qui fait qu'on a les bonnes zones, les moins bonnes. On les connaît tous et, parfois, il peut y avoir un écart important. Finalement, si on regarde les aspects économiques, si je prends juste la marge brute de la culture, j'ai une perte de production de 33% parce que sur les lignes de poteaux, l'agriculteur a un semoir de 8 mètres et les lignes de poteaux sont espacées de 12 mètres. On milite d'ailleurs pour qu'à terme, les lignes de poteaux soient espacées de 14 mètres pour pouvoir travailler en 12 mètres, donc sur un multiple de 12. Alors que là, il fallait travailler en 10 mètres et l'agriculteur n'avait pas de semoir de cette largeur. Il y a des choses que je regrette un peu. Finalement, quand on est intervenu dans le dossier, il y avait déjà des choses qui étaient jouées et c'était presque un peu tard, c'est donc le côté technique qui n'a pas été pris en compte. Là, comme il a travaillé en 8 mètres, on a finalement 2 mètres de bandes enherbées de chaque côté des poteaux alors qu'on est censé n'avoir qu'1 mètre à terme. Je vous ai mis la perte de production, j'ai mis la valeur réelle : 33%. Le loyer pour l'exploitant est de 1 500 € par hectare pour ces panneaux verticaux, sachant que les loyers varient suivant la distance au poste si c'est un projet individuel. Quand c'est un projet collectif, on a plus de marge. Là, ça varie entre 1 200 € et 1 800 €, que ce soit l'ombrière ou les panneaux verticaux. C'est la marge d'amplitude qu'il y a aujourd'hui. Pour moi, le point intéressant, c'est qu'on regarde ce qu'on appelle le bénéfice du mélange, le bénéfice de l'association. C'est-à-dire qu'il peut y avoir deux façons de penser. Soit on dit qu'on veut mettre des panneaux mais qu'on ne les met pas du tout avec l'agriculture parce que de toute façon cela aurait un effet délétère. On met donc des panneaux d'un côté et de la culture de l'autre. Soit il y a un bénéfice à mettre les deux ensemble pour la production et, à ce moment-là, il y a un intérêt de les mélanger. C'est exactement ce qu'on fait en agroforesterie historiquement. C'est pour cela que je vous ai mis le schéma que vous avez à l'écran.

Mesurer le bénéfice d'une association

Land Equivalent Rat²²



Calcul du LER actuel du démonstrateur agrivoitaique

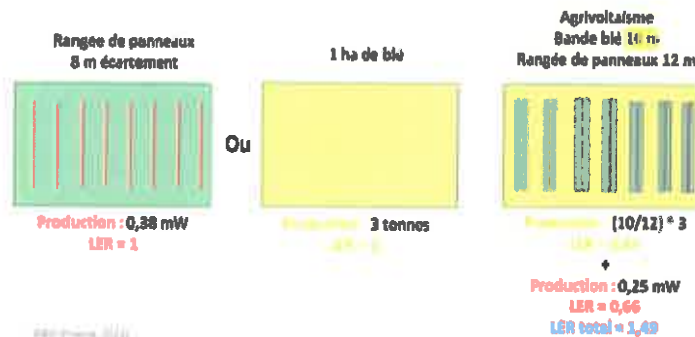


ALLIANCE BPC

Session CA39 25/11/2022

Mesurer le bénéfice d'une association

Calcul du LER en optimisant la production agricole



ALLIANCE BPC

Session CA39 25/11/2022

L'agroforesterie calcule un indice qu'on appelle le LER^{22} qui dit que pour 1 hectare d'arbres et de cultures, finalement en dur, il faudrait 60 ares d'arbres et 80 ares de cultures. Si je fais la somme des deux, je suis à 1,4 hectare. En combiné des deux, j'augmente la production globale de ma parcelle de 40%. À quoi est-ce lié ? C'est tout bête, sachant que j'ai en plus un noyer à bois américain qui débourre tard. Ma culture a déjà fait une grosse partie de son cycle. Je la moissonne et, derrière, mon arbre continue à faire de la photosynthèse. Il continue donc d'exploiter la ressource dans le temps alors que ma culture ne valorise plus la ressource lumineuse. Même chose avec les racines. Mon arbre va plus loin, il va aller pomper alors que ma culture s'arrête à une certaine profondeur. Là, c'est ce qu'on appelle de la complémentarité d'utilisation de la ressource.

²² Land equivalent ratio : ratio de surface équivalente

C'est pareil pour les panneaux, une fois que j'ai moissonné, les panneaux produisent toujours de l'électricité. On va donc aller chercher de la complémentarité directe. Ce n'est encore pas la même chose que de valoriser de la synergie. La synergie, c'est : j'ai des lignes de panneaux qui ont un effet bénéfique de protection sur ma culture, de brise-vent, cela favorise les régulateurs, donc les auxiliaires de régulation des bioagresseurs, j'ai donc finalement une plante qui est moins exposée aux bioagresseurs. Ceci ne se mesure pas en un coup, mais sur le long terme parce que ce sont des équilibres qui se mettent en place. Souvent, les gens parlent de synergies. Moi, je ne suis pas d'accord. C'est déjà une complémentarité mécanique, mathématique dans l'exploitation de la ressource, dans le temps et dans l'espace et ensuite, on va voir s'il n'y a pas des synergies, donc des couplages positifs liés à une interaction positive entre les deux directement. Quand on calcule le LER en prenant 8 mètres sur 12 mètres d'écartement, sachant que là, on n'est pas à l'optimum de la largeur de production, on produit finalement 67% de ce qu'on aurait produit avec la culture parce que c'est une histoire de surface puisqu'on a appliqué le même rendement (les 3 tonnes en blé) et en production. Si on avait resserré les panneaux pour ne faire que de la production, on aurait été sur 66% de la production totale. Si je fais la somme des deux, je suis à 30% d'augmentation globale, mais je vois que j'ai perdu, au niveau alimentaire, 33% du coût de ma production. Si je refais la même chose avec le scénario où j'ai 10 mètres de bande cultivée, ce qu'on a été réduit à avoir car il aurait fallu avoir un matériel de la bonne largeur, donc plutôt 12 mètres sur 14 mètres, on ne perd plus qu'une quinzaine de pourcents de la surface de production. On est donc à 0,83 et on reste sur la même largeur de panneaux (0,66). Et là, on a un LER de 1,49. Dans la bibliographie qui est faite aujourd'hui sur l'agrivoltaïsme, cela se situe entre 1,3 et 1,6. On voit que cela correspond à ce qu'on retrouve dans la littérature aujourd'hui. C'est vraiment la production totale à l'échelle d'une parcelle. On voit donc qu'il y a un intérêt. En éliminer complètement une surface pour n'en faire que de la production d'énergie fait que l'on perd 100% de la production. Si on couple les deux intelligemment, on voit déjà qu'il y a des moyens d'équilibrer les choses. Je m'arrêterai là. C'était ma dernière diapositive.



Monsieur Emmanuel Rizzi

Qu'est-ce qu'ont produit les panneaux ?

Monsieur Martin Lechenet

En production énergétique ?

Monsieur Emmanuel Rizzi

Oui.

Monsieur Martin Lechenet

Il est vrai que je n'ai pas abordé le sujet. On produit 0,25 mégawatt sur les panneaux verticaux.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Qu'est-ce qu'ont produit les panneaux, en kilowatts, sur 3 mois ?

Monsieur Martin Lechenet

Je ne sais pas.

Monsieur Emmanuel Rizzi

La production de crête, on s'en fiche un peu.

Monsieur Martin Lechenet

Non, on ne s'en fiche pas.

Monsieur Emmanuel Rizzi

On sait qu'elle n'est jamais atteinte.

Monsieur Martin Lechenet

Oui, mais comment calcule-t-on le productible en mégawattheures ou en kilowattheures sur un hectare ?

Monsieur Emmanuel Rizzi

La seule chose intéressante, c'est ce que cela produit à la fin de l'année. Le reste, on s'en fiche.

Monsieur Martin Lechenet

Un énergéticien ne fait pas un investissement sur des mégawatts-crêtes. Il fait un investissement sur des mégawatts-crêtes et il multiplie par une durée en heures par an où on sera aux mégawatts-crêtes qu'on n'a jamais. C'est du théorique.

Monsieur Emmanuel Rizzi

D'où ma question sur la vraie connexion effective, surtout avec les panneaux verticaux.

Monsieur Martin Lechenet

C'est ajusté sur le calcul. Je ne peux pas vous donner la valeur en kilowattheures produits, d'autant que cela n'a pas été raccordé tout de suite. Ils ont mis du temps avant de raccorder les panneaux, je ne sais donc pas quel est le productible exact. Mais c'est suivi puisque techniquement, ils ont besoin de se calibrer. Cependant, ce que je peux vous dire, c'est que le nombre d'heures d'ensoleillement à l'année est d'environ 1 500 heures par an de production optimale, donc 0,25 mégawatt.

Si on multiplie les deux, on obtient les mégawattheures que l'on produit. Mais en termes de puissance installée, contrairement à vous, je ne suis pas très inquiet parce qu'ils ont du recul et ils adaptent à toutes les latitudes et à l'ensoleillement qu'ils ont analysé, sachant que le bilan économique repose là-dessus. Si je n'ai pas les kilowattheures en face, de toute façon mon truc tombe à l'eau.

Monsieur Emmanuel Rizzi

On n'est pas inquiet pour l'agriculteur qui sera payé. C'est plus en tant que citoyen. Pour les subventions aux énergies renouvelables d'Etat, on est au-dessus des 120 milliards d'euros. Qu'est-ce qu'on récupère à la fin ? On sait que pour chaque kilowattheure installé, il faut installer autant en gaz et nous n'avons pas de gaz. Donc tout le problème du solaire et de l'éolien, c'est qu'on reste sur de l'énergie fatale, qui n'est pas pilotable et on est systématiquement obligé de les doubler par des centrales à charbon ou à gaz. Chez nous, ce sera du gaz. Donc, pour moi, dire qu'on améliore notre bilan écologique est faux.

Monsieur Martin Lechenet

Sur cet aspect énergétique, je ne me prononcerai pas parce que le bilan écologique implique d'avoir une analyse de cycle de vie complet des panneaux et de voir quand est-ce qu'ils auront remboursé leur dette énergétique, leur dette carbone, nous sommes d'accord. Ce que je vois aujourd'hui chez les énergéticiens, c'est qu'ils parlent de plus en plus de *hub* énergétique, c'est-à-dire qu'ils disent que de toute façon, pour satisfaire la demande française, il faudra surdimensionner ces installations, ceci parce que c'est une énergie alternative et qu'on n'est pas sûr d'avoir la production que l'on vise au départ. Derrière, cependant, il va y avoir des pics et de la surproduction à d'autres moments et là, comme gère-t-on ? Aujourd'hui, ils sont en train de regarder sur des hydrolyseurs, des électrolyseurs, pour produire de l'hydrogène qui, pour le coup, est stockable et ré-injectable ensuite, mais avec un rendement très bas.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Ce n'est pas un hasard si c'est Total qui s'occupe de cela. Total est le premier producteur de gaz pour la France et ils savent très bien que chaque fois qu'ils installent du photovoltaïque, ils s'assurent un marché captif de l'Etat. Cela relativise donc tout de même nettement la portée écologique et l'intérêt de ce genre d'installation. L'argent pourrait être mieux placé ailleurs. Et là, je parle vraiment en tant que citoyen et pas en tant qu'agriculteur. L'agriculteur touche un revenu et si cela lui permet de vivre, tant mieux pour lui.

Monsieur Martin Lechenet

Je suis d'accord avec vous mais au nom de quoi, dans le bilan, peut-on dire que ce n'est pas une solution pour la transition énergétique ? Je ne comprends pas...

Monsieur Emmanuel Rizzi

L'argent qu'on a consacré à cela, il est capté. Donc quitte à mettre de l'argent, il vaut mieux en mettre dans de la rénovation de bâtiments pour ne pas consommer l'énergie. On aurait mieux fait de mettre de l'argent dans les centrales nucléaires qui nous garantissaient une production fiable, pilotable et complètement gérée plutôt que de le mettre dans des énergies renouvelables qui nous mettent en fait en état d'insécurité puisqu'il faut les doubler par du méthane. C'est en cela que de toute façon, le bilan n'est pas bon.

Et on le fait parce qu'on s'est engagé au niveau de l'Europe et on l'a vu puisque c'est tombé hier, on va avoir des amendes à payer parce qu'on n'est pas allé assez loin sur les énergies renouvelables. Tout le moteur de l'Etat est donc là. Quand on met des panneaux verticaux, techniquement c'est un non-sens, on le sait bien.

Monsieur Martin Lechenet

Si tu sors 0,25 mégawatt et que tu as ton productible à la fin, je ne suis vraiment pas d'accord avec toi. Et quand on pose des questions sur le remboursement de la dette énergétique de production des panneaux, notamment sur les ombrières, en un an la structure a remboursé l'énergie qu'elle a utilisée pour être fabriquée.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Parce qu'on a des subventions qui favorisent les énergies renouvelables.

Monsieur Martin Lechenet

Le kilowattheure n'est pas vendu plus cher. Là, on n'est pas subventionné. Ce ne sont pas des réponses à des appels d'offres.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Bien sûr que si. On a une ligne sur nos factures EDF²³.

Monsieur Martin Lechenet

Là, ce ne sont pas des réponses à des appels d'offres creux. C'est du développement énergétique ouvert et il n'y a pas de subvention. Là, le bilan économique doit obligatoirement être bon. En 15 ans, ceci doit être rentable. Cela doit avoir payé son coût économique. Il n'y a pas de subvention là-dessus.

Monsieur François Lavrut

Je te remercie, Martin (Lechenet), pour la présentation. Tu peux peut-être indiquer la production sur les ombrières puisque tu as donné la production sur le vertical.

Monsieur Martin Lechenet

Sous les ombrières, donc les sojas, 6 variétés de soja étaient comparées en parallèle, dont la variété historique de l'agriculteur. Cent pour cent des bandes de soja qui étaient sous les panneaux ont fait un rendement inférieur à la zone témoin. Cela va jusqu'à 5 quintaux d'écart sur la variété la moins bonne. On est donc de l'ordre de 15 à 20 quintaux sur la partie témoin et on est entre 10 et 17 quintaux sur la partie ombrière. Pour la variété de l'agriculteur, il y a 2 quintaux d'écart, mais en faveur du témoin. On nous a dit qu'on n'aurait pas dû semer dans ces conditions-là. On a déjà dit que c'était une vitrine, qu'on avait mis du soja alors qu'on savait que c'était compacté et aujourd'hui, je ne peux pas séparer l'effet des panneaux de l'effet de la compaction du sol. Mais ce qu'on voit, c'est que le rendement en soja a été un peu inférieur.

Monsieur François Lavrut

Et la production d'électricité sur l'ombrière ?

²³ Electricité de France

Monsieur Martin Lechenet

Très bonne question ! Si on couvre une surface de panneaux au sol, on est sur l'ordre de grandeur de 1 à 1,1 mégawatt à l'hectare en puissance installée, à multiplier par le nombre d'heures de production suivant la latitude où on se trouve et l'ensoleillement théorique. Ensuite, si on est sur des panneaux verticaux, c'est 0,25, donc le quart. Après, c'est vrai que c'est une production qui est légère, mais qui vient à un moment, si j'écoute ce que nous disent Total, où ils ont un tarif de rachat plus fort parce qu'ils produisent à un moment où il y a justement un besoin électrique. Ils négocient donc à un tarif de rachat plus fort sur la période où ils produisent. Et a priori ils produisent plus en hiver qu'en été parce que le soleil est plus rasant, il y a plus de durée d'ensoleillement sur les panneaux. C'est donc assez intéressant aussi au niveau saisonnier. Pour les ombrières, on est à 0,9 mégawatt/hectare. On s'approche du 1. On ne va pas poser la question des panneaux et de leur durée de vie. Le *business plan* est fait sur 25 ans et ils ont des panneaux, avec le recul, qui vont à plus de 30 ans. Et s'ils sont encore là au bout de 25 ans, ils ne seront plus qu'à 80% de leur efficacité de production. Si le coût de l'énergie est monté, ainsi que le coût des matières premières, cela vaudra la peine de garder encore les panneaux parce qu'ils seront encore rentables. L'idée est, si la technologie s'améliore et qu'on peut plus produire à l'hectare parce que les panneaux sont plus efficaces, de changer les panneaux pour en mettre des nouveaux. Et ces panneaux-là, que deviennent-ils en termes de recyclage ? Aujourd'hui, il y a un peu une structuration sur le recyclage de panneaux, c'est-à-dire qu'ils les reconditionnent. Il y a un *back market*²⁴ du panneau qui se crée, ils peuvent donc être revendus à d'autres pays qui, eux, vont pouvoir réinstaller ces panneaux ailleurs, même s'ils sont à 80% de leur capacité de production. Un panneau qui est foutu, qui est vraiment démantelé, jusqu'à maintenant, ils n'arrivaient pas à avoir une silice suffisamment pure pour refaire des panneaux avec. Tout était broyé, on essayait de séparer le verre tant bien que mal de la couche de silice. Là, une usine a ouvert du côté de Bordeaux, avec un délaminoir qui récupère la feuille de verre et qui arrive à purifier la silice pour en refaire des usages beaucoup plus nobles que ceux faits aujourd'hui dans le recyclage des panneaux. Je sais que ce n'est pas encore idéal, mais c'est en train de se structurer, en sachant que la réutilisation est priorisée, ce que je trouve pas mal dans l'idée, c'est-à-dire de reconditionner un panneau.

Monsieur François Lavrut

Dans le débat, on a aussi beaucoup de questionnements. Il y a des solutions qui se mettent en place comme l'agrivoltaïsme. Je pense qu'il ne faut rien négliger. Au niveau national, le débat sur l'agrivoltaïsme par rapport au rôle du locataire et celui du propriétaire, c'est pour sécuriser plutôt un complément de revenu à l'exploitant qu'une rentabilité sur d'autres schémas. C'est donc vraiment quelque chose qui fait débat. C'est plutôt verrouillé. La position de la Chambre d'agriculture du Jura –sachant que nous avons pris une délibération–, c'est qu'on est contre le photovoltaïque au sol, mais l'agrivoltaïsme, dans certaines productions, doit apporter des réponses aux agriculteurs en termes de complément de revenu. À quelques-uns, on est allé voir l'expérimentation de Channay et je me suis dit qu'il était important que l'ensemble de la Chambre d'agriculture, donc l'assemblée et nos invités, connaisse le travail qui a été construit sur différents systèmes.

²⁴ Marché secondaire

Avec le système TSE qui est fait à la limite du Jura, avec une expérimentation sur 15 hectares qui est en train de se mettre en place, on sent qu'il y a des projets qui démarrent. Il ne faut pas rester en dehors car je pense que cela peut être un complément de revenu sur certaines exploitations. On sécurise une partie du chiffre d'affaires dans le temps. Après, est-ce que ce sont des projets où on met à disposition le foncier ou est-ce que ce sont des projets collectifs, participatifs sur un territoire où ce sont les acteurs du territoire qui investissent ? Il y a différentes solutions, mais un objectif est fixé par l'Etat concernant l'énergie renouvelable et je sens bien que la pression va être mise pour en mettre en place. Pour moi, il n'y aurait rien de pire qu'il se fasse des projets photovoltaïques et agrivoltaïques, si on peut le faire en agriculture, en dehors du monde paysan. Je pense donc que nous avons tout intérêt à être partie prenante dans l'action puisqu'elle va se mettre en place, sachant qu'il y a différentes manières pour ce faire. Et ce qui vient de vous être présenté, qui est développé par l'Alliance Bourgogne Franche-Comté, est l'une des solutions de complément pour l'agriculture. Merci à toi, Martin (Lechenet), d'avoir fait le déplacement ce matin pour nous faire cette présentation.

Je vous propose d'ouvrir le débat parce que cela amène des réflexions.

Monsieur Pierre Martin

L'EPL²⁵ est en réflexion, mais seulement en réflexion, depuis 6 mois sur ce type de projet. Du coup, j'ai contacté PSE, Total Énergie, pour voir ce qu'ils étaient capables de proposer au niveau du Jura et au niveau de notre production, la production viticole, parce que, quand on a échangé sur les ombrières, je me suis dit que cela pouvait être une solution pour le gel en partie, pour les maladies en partie, etc. Il y a deux inconvénients majeurs dans la réflexion pour tout ce qui est vigne, c'est que si les vignes sont déjà plantées et que les rangs ne sont pas mis dans le bon sens, cela ne peut pas se faire. Le projet doit donc être réfléchi en même temps que l'implantation ou avant l'implantation. Cela doit être concomitant. Je viens d'une zone de montagne, donc pour moi, ici c'est relativement plat... Pour le directeur d'exploitation du lycée qui vient de Bretagne, c'est très pentu... Nous avons chacun notre perception de la pente et il est clair que sur des projets d'ombrières, la pente joue un rôle important. Et quand on voit les parcelles viticoles que l'on peut avoir dans le Jura, ce sera compliqué. Il faut, de plus, une certaine surface et, le foncier, dans le Jura au niveau viticole, est tout de même très morcelé, ce qui veut dire que, s'il n'y a pas un consensus entre x viticulteurs, cela ne pourra pas se faire. En revanche, il peut y avoir des réponses à certaines questions vis-à-vis de la production viticole. Pourquoi me suis-je penché sur cette partie agrivoltaïsme ? Tout simplement parce que, même si on a énormément de bâtiments au niveau du lycée, les charpentes ne peuvent pas soutenir des panneaux solaires. On a beau essayer de faire le maximum d'économie d'énergie, si on veut arriver à une neutralité carbone, on n'y arrivera pas, même en isolant tout ce qu'on peut isoler vu que ce sont des bâtiments qui ont 50 ans. Autour de l'exploitation, on va faire de l'agroforesterie et on avait pressenti un terrain qui était assez intéressant, que je considérais comme plat et, quand l'entreprise est arrivée, elle m'a dit que pour elle, ce n'était pas vraiment plat. C'est donc compliqué. L'ombrière que l'on voit en bas à gauche (Cf dernière dispositif de l'Alliance Bourgogne Franche-Comté) n'est donc pas possible. La seule chose qui est possible, ce sont les ombrières que l'on voit en haut à droite.

²⁵ Etablissement public local

Ce qui veut dire que, globalement, dans le Jura, sauf si on parle vraiment côté Bresse où c'est beaucoup plus plat, l'ombrière du côté gauche n'est pas possible. On ne peut donc pas, si on part côté droit, partir sur un assolement habituel. Les ombrières étant à 2 mètres - 2,50 mètres de haut, la moissonneuse-batteuse ne peut passer et, du coup, l'idée est pour l'instant de laisser des zones qui auraient des ombrières en prairies temporaires ou prairies permanentes. Ce qui ne veut pas dire qu'à terme ce ne sera pas possible, mais dans la réflexion initiale, cela veut dire qu'il vaut mieux se dire que ça reste en prairie. Ce qui signifie que cela peut remettre en question l'assolement et cela peut remettre en question le projet par rapport à la surface que l'on peut avoir. Je n'ai pas dit qu'on allait forcément là-dessus. Il y a plein de choses à lever parce que nous ne sommes pas propriétaires des terrains, etc. Mais c'était pour apporter des éléments complémentaires de réflexion par rapport à la situation du Jura.

Monsieur François Lavrut

Y a-t-il d'autres remarques ? (*néant*). Par rapport au lycée, il y a déjà un point qui est facile à couvrir en photovoltaïque, c'est l'ensemble du parking en face de l'établissement.

Monsieur Pierre Martin

Oui et c'est pour cela que je les avais contactés au début et ils m'ont rigolé au nez quand je leur ai montré le parking. Ils m'ont dit que la surface du parking n'était pas assez importante. Après, je leur ai parlé des bâtiments et ils m'ont dit que la charpente ne tiendrait pas. On en est donc venu à de l'agrivoltaïsme au cas où...

Monsieur François Lavrut

Entre les objectifs de l'Etat de développer des énergies renouvelables, avec ce que cela comporte au niveau du photovoltaïque et les problématiques agricoles, que ce soit sur les toits où on a pas mal d'exploitations, où il n'y a pas moyen de raccorder les bâtiments, ou alors le raccordement coûte plus cher que la rentabilité du projet, là, nous vous présentons une autre solution qui pourrait être une alternative pour répondre à la demande et apporter un complément de revenu. Je pensais que le débat serait plus nourri que cela sur ce sujet.

Monsieur Thierry Vallet

Je pense que nous avons un rôle à jouer dans la moralisation de ces systèmes. Il y a des promoteurs -cela a été dit-, il y en a beaucoup. Mais pour en revenir à la mission d'Alliance, c'est aussi de moraliser tous ces systèmes, qu'ils soient gagnants-gagnants. Le dossier du foncier -ceci n'a pas été tellement appuyé- est vraiment un dossier dans le dossier et nous sommes en discussion avec les JA²⁶. Ils ont en effet soulevé la problématique et le président des JA est également administrateur à Terre Comtoise. Nous avons été alertés très tôt sur ce problème de la gestion du foncier. L'idée de l'Alliance, c'est de créer des systèmes autrement, avec des garanties, parce qu'aujourd'hui, il n'y en a pas beaucoup. Chacun y va un peu de son projet et il s'agit de moraliser. C'est là-dessus que je voulais appuyer. On ne veut pas faire n'importe quoi. On est au début du questionnement et je pense qu'on doit se poser les bonnes questions, faire les essais et après, chacun pourra s'appuyer sur ce travail. C'est ce que la Chambre fait actuellement et je m'en réjouis, mais pour l'instant, nous n'avons pas encore forcément toutes les réponses.

²⁶ Jeunes Agriculteurs

Monsieur François Lavrut

On se rend compte que la Chambre d'agriculture a été beaucoup plus impliquée sur le photovoltaïque sur les toits, avec l'importance du conseil mais sans aller dans le projet. Mais nous avons vu une multitude d'entreprises et il a fallu faire un peu de tri pour avoir quelque chose de sérieux dans le temps par rapport à la conception du projet, à l'entretien, à la maintenance, etc. Je reviens sur le photovoltaïque en toitures, sachant que c'est le travail qu'on a mené à la Chambre jusqu'à maintenant. On bute vite sur le raccordement. Toutes les exploitations n'ont pas une puissance de ligne suffisante pour mettre 100 kilowatts, donc quelque chose qui rapporte un complément de revenu à peu près réel. La deuxième chose, c'est qu'au moins sur la partie montagneuse, nous n'avons pas des charpentes qui permettent de porter du photovoltaïque en plus du risque neigeux. On a fait une étude sur la Grandvallièrre en allant bien dans le détail de toutes les exploitations à la demande de la communauté de communes. On se retrouve avec ces freins de raccordement. Peut-être qu'Enedis peut nous aider à quadriller le territoire, mais si la charpente ne porte pas le photovoltaïque, on a meilleur temps de trouver d'autres solutions parce que s'il faut carrément refaire les charpentes pour arriver à mettre du photovoltaïque, c'est très compliqué d'aller dans une rentabilité... Sur les zones globales du département, le phénomène que l'on rencontre, c'est que, bien souvent, pour pouvoir mettre du photovoltaïque, il faut enlever le fibrociment, remettre du bac acier pour gagner en poids. On peut ainsi gagner 13 kilogrammes par mètre carré, mais aujourd'hui, la filière de recyclage de l'amiante-ciment pose un réel problème en termes de coût pour l'agriculteur. Si l'agriculteur démonte son toit, cela limite le coût, mais tous les agriculteurs ne sont pas prêts à monter sur leur toit pour le démonter... C'est une réglementation qui a fait qu'on a mis de l'amiante-ciment à un moment donné et aujourd'hui, c'est bien à nous de payer l'addition ! Il y a peut-être des choses à construire au niveau de la prise en charge du recyclage du démontage des toits. Cela pourrait être un levier important permettant d'aller plus loin sur les toits.

(arrivée de Monsieur le préfet du Jura)

Je salue Monsieur le préfet du Jura qui arrive à point nommé. Je salue également Franck David, ici, à la tribune, qui représente Clément Pernot, président du Conseil départemental. Nous venons de traiter le sujet de l'agrivoltaïsme avec une présentation de Monsieur Martin Lechenet qui est responsable DATA à l'Alliance Bourgogne Franche-Comté. C'est un regroupement de trois coopératives : Dijon Céréales, Terre Comtoise et Bourgogne du Sud. Merci Monsieur le préfet de nous avoir rejoints.

Renouvellement de membres de la Chambre d'agriculture du Jura

Monsieur François Lavrut

Un membre de la Chambre d'agriculture nous a fait transmis sa démission ; nous devons donc nommer quelqu'un d'autre à sa place.

Madame Estelle Wurpillot

Je vais rapidement expliquer la procédure. Nous avons un membre démissionnaire et nous pouvons renommer quelqu'un ; pour cela, nous reprenons les résultats des dernières élections Chambre d'agriculture pour sélectionner le suivant sur la liste. Si jamais le suivant refuse, on passe à celui qui le suit. Voilà le protocole.



Installation de nouveaux membres de Chambre par Monsieur le Préfet du Jura

Nicolas Perrodin est démissionnaire au titre du collège des coopératives agricoles du Jura et SICA → Stéphane Ramaux est le suivant de liste et a accepté de prendre cette place. M. le Préfet procède à son installation.

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

42



Nous avons donc la démission de Monsieur Nicolas Perrodin et il faut que nous puissions procéder au renouvellement de ce poste.

Monsieur Serge Castel

Excusez-moi du retard. Je ne sais pas si on vous l'a dit, mais j'ai eu un petit souci puisque nous avons accueilli le président de la République sur l'aéroport de Dole avec le ministre de la Justice, d'où l'objet de mon retard. Ceci m'a permis de pouvoir m'entretenir quelques minutes avec le président de la République avant qu'il ne parte sur Dijon et nous avons parlé d'agriculture. L'actualité est donc là et je lui ai dit que je me rendais à la session de la Chambre d'agriculture. Avant de passer à l'élection, quelques mots pour vous remercier de m'avoir invité puisque c'est la première session de la Chambre à laquelle je participe, même si je pense avoir rencontré beaucoup d'agriculteurs depuis mon arrivée, il a 3 mois de cela.

Nous nous rendrons disponibles, les services de l'Etat et moi, à vos côtés pour accompagner l'agriculture jurassienne. Et pas plus tard que dans quelques jours, nous aurons le plaisir d'accueillir Monsieur le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Je salue Mesdames les parlementaires, Mesdames les députées. Nous pouvons désormais passer au vote.

Madame Estelle Wurpillot

Il n'y a pas de vote.

Monsieur Serge Castel

On met donc en place le suivant sur la liste, qui est Monsieur Stéphane Ramaux.

Monsieur Stéphane Ramaux est installé en tant que membre de la Chambre d'agriculture, représentant le collègue des coopératives agricoles du Jura et SICA²⁷, en lieu et place de Monsieur Nicolas Perrodin, démissionnaire.

Après, je pense que vous avez d'autres sujets ?

Monsieur François Lavrut

Je vous propose de passer à mon intervention et ensuite nous ouvrirons le débat avec la salle. Nous avons également trois motions qui sont annoncées par les syndicats.

²⁷ Société d'intérêt collectif agricole

Intervention de Monsieur François Lavrut, président

Monsieur François Lavrut

Mesdames, Messieurs, chers collègues, lors de notre dernière session en mars dernier, nous étions tous très marqués par le conflit en Ukraine qui commençait. Ce conflit se déroule à nos portes. Je ne pensais pas que ça pouvait encore arriver de nos jours en Europe. Huit mois plus tard, la guerre est toujours présente.

Sans balayer les effets dramatiques pour les personnes entraînées dans ce conflit, les conséquences économiques nous touchent directement. Ainsi, pour notre agriculture, cette situation entraîne un manque de repères. L'inflation bouleverse les règles établies, aussi les coûts de nos intrants se sont envolés et, à l'instar, beaucoup de nos fournisseurs augmentent leurs prix sans que ce soit forcément justifié. Le prix des céréales et oléo-protéagineux a bien évolué, souvent en dents de scie. Il est difficile d'y voir clair ; nous sommes dans une période d'incertitudes.

L'autre point que je souhaite mettre en avant, c'est la présence de meutes de loups sur notre territoire et plus particulièrement sur le massif jurassien, avec une évolution des populations assez exponentielle au cours des dernières années. Après des attaques sur des ovins et des caprins par le passé, nous assistons aujourd'hui, démunis, à des attaques sur bovins, sur nos montbéliardes. Ces dernières représentent notre outil de travail, notre passion, la richesse de nos territoires. Je côtoie des agricultrices, des agriculteurs, des maires de communes rurales, des parents d'enfants désemparés par ce phénomène nouveau qui instaure la psychose dans nos campagnes. Les services de l'Etat, par l'action de Monsieur le préfet, ont mis en place rapidement un dispositif pour essayer de sécuriser les troupeaux. La coordination de l'ensemble des services permet un premier niveau de constat et d'intervention. Le préfet Célet, référent national sur le plan loup, s'est rendu sur le massif jurassien pour se représenter l'ampleur du désastre. Nous comptons sur l'ensemble des acteurs et sur tous les moyens qui pourront être mis à disposition pour préserver nos troupeaux, y compris faire évoluer la loi, que ce soit au niveau national ou européen.

Les JA présenteront d'ailleurs une motion dans ce sens dans quelques minutes.

Je propose à présent de balayer quelques dossiers d'actualité qui, je l'espère, vont vous informer ou créer le débat.

Nous allons aborder une nouvelle programmation de la PAC en 2023. Concernant le premier pilier de la PAC (les aides directes aux exploitations), les services de la Chambre d'agriculture ont, au fur et à mesure que les informations nous ont été communiquées, organisé des réunions à l'intention des agriculteurs. Nos services proposent également des simulations des aides PAC pour les exploitants qui souhaitent connaître l'impact sur les exploitations et les marges de manœuvre pour optimiser les aides et leur système de production. Deux mille vingt-trois sera une année de transition et nous ferons en sorte de répondre au plus juste, avec des solutions optimisées pour tous les agriculteurs qui le souhaitent.

Concernant le second pilier de la PAC avec les PDRR²⁸, l'évolution principale est que le Conseil régional devient instructeur des dispositifs d'aides aux investissements et des aides à l'installation des jeunes. C'en est donc fini de la proximité au niveau du département, mais je ne doute pas que la Région Bourgogne Franche-Comté mettra tout en œuvre pour répondre aux agriculteurs dans de bonnes conditions. Le principal défi est de réussir le renouvellement des agricultrices et des agriculteurs qui vont arriver à l'âge de la retraite prochainement. La Chambre d'agriculture répondra présente pour poursuivre l'accompagnement des jeunes qui veulent entrer dans notre profession. L'installation est un enjeu majeur pour assurer demain la souveraineté alimentaire et la richesse de nos territoires.

Le climat que nous vivons depuis quelques années est bien difficile à suivre : des gelées, de la grêle, des épisodes de sécheresse avec des températures caniculaires ou des excès d'eau à d'autres périodes de l'année et, depuis cette année, des incendies, avec plus de 1 000 hectares partis en fumée dans notre département. Sur ce sujet, les agriculteurs ont, dans un élan de solidarité sans précédent, joué un rôle déterminant pour la maîtrise de ces incendies, en venant en appui aux soldats du feu. La profession les remercie sincèrement pour leur action et leur mobilisation. La situation de cet été a été inédite dans le Jura mais, malheureusement, elle risque de se reproduire. Il faut s'y préparer et construire une organisation de mobilisation de l'ensemble des acteurs pour lutter contre ce type d'incendie.

Le manque d'eau nous a permis d'éprouver le nouvel arrêté cadre sécheresse. Je tiens à saluer le travail de concertation piloté par les services de l'Etat, qui a abouti à cet arrêté cadre qui permet de s'adapter au plus près de la réalité du déficit hydrique et des besoins en matière d'irrigation des cultures.

Pour les éleveurs des plateaux karstiques, la période a aussi été très tendue pour abreuver les animaux.

Un point sur les productions 2022. Nous avons vécu cet été une longue période sans pluie, avec des températures de l'air diurnes et nocturnes anormalement fortes. Cela a impacté fortement les cultures de printemps et les pâturages, y compris sur le massif. Une demande de reconnaissance de calamités agricoles sur les surfaces fourragères a été engagée. La DDT vient d'organiser des enquêtes de terrain. Cependant, la fin du cycle de la pousse d'herbe a été beaucoup plus favorable au pâturage et cela nous a permis de gagner quelques jours, voire quelques semaines de stock.

La production des cultures d'automne a connu de bons rendements. En revanche, cela a été beaucoup plus aléatoire pour celles de printemps. L'augmentation du prix de la viande permet aujourd'hui de rémunérer les producteurs pour leur travail.

Le vignoble a connu une belle récolte cette année, en quantité et en qualité ; la filière en avait bien besoin après les années précédentes difficiles.

L'évolution du prix du lait conventionnel a du mal à couvrir l'évolution des charges et nous assistons à des cessations d'activités laitières, à une simplification des systèmes de production et à une perte de valeur ajoutée dans les zones concernées.

Pour la filière Comté, la situation reste bonne.

²⁸ Programmes de développement rural régionaux

Face à toutes ces évolutions, ces dérèglements, les différents axes du Varenne de l'eau ont leur raison d'être, à savoir le système assurantiel, à savoir anticiper et protéger contre les aléas climatiques, renforcer la résilience de l'agriculture, avoir une vision partagée des besoins et de l'accès à l'eau.

Concernant les terres agricoles, la loi climat et résilience et les textes qui en découlent vont définir les règles en matière d'urbanisme pour les dix années qui viennent. Soyons vigilants à la fois sur la préservation de nos terres agricoles, mais également à la capacité de nos territoires ruraux à accueillir des habitants et des activités économiques pour que nos territoires ruraux restent vivants.

La Chambre d'agriculture a pris toute sa place dans les PAT²⁹ où l'agriculture répond à bon nombre de productions qui peuvent être consommées localement. Je souhaite que les collectivités s'approvisionnent avec ce que l'on produit déjà et non pas avec de nouvelles productions peu favorables à notre climat et à nos territoires, sans pour autant délaisser d'autres pistes. La priorité des priorités est de valoriser ce qui est déjà présent sur notre territoire. Il ne suffit pas de produire, il faut aussi pouvoir transformer les produits agricoles. Les outils de transformation doivent rester présents, modernes et aux normes. Quand un outil de transformation disparaît, il est bien difficile de revenir en arrière. Là, je pense aux abattoirs, aux fruitières qui ont besoin de moderniser leurs outils permettant le maintien de nos filières de proximité.

Collectivement, donnons-nous les moyens d'avancer et d'être cohérents.

La question du risque sanitaire reste importante. On le sait, la Savoie est touchée par la brucellose sur sa population de bouquetins, maladie qui est transmissible à l'homme. L'Influenza aviaire prend une dimension sans précédent dans une grande partie de la France, avec des foyers qui se multiplient ces dernières années dans les élevages et dans la faune sauvage. Depuis le 11 novembre dernier, toutes les volailles doivent être confinées sur tout le territoire français. Les conséquences sont catastrophiques pour les producteurs. Il faut trouver des solutions pour stopper cette épidémie qui, depuis des années, décime la filière volaille. La problématique est d'abord sanitaire et elle se gère collectivement.

Il y aura une motion présentée à ce sujet par la Confédération Paysanne à l'issue.

Un petit mot sur la forêt. Notre équipe forêt est en difficulté face à la pénurie de candidatures. Nous avons deux postes vacants sur quatre. Je souhaite que nous poursuivions nos efforts pour attirer des conseillers forestiers. Nos métiers sur la forêt sont passionnants et il nous faut le faire savoir. Je pense que Jacques (Louis) en dira un mot tout à l'heure, d'autant que nous sommes attendus, et je le sais, pour poursuivre les créations d'ASA³⁰, les projets de dessertes et le développement de la fruitière de gestion forestière.

Cela a été dit lors de la présentation du budget, mais j'y reviens : le COP signé entre l'Etat et Chambres d'Agriculture France - notre tête de réseau - prévoit une stabilisation de la TATNFB globale, mais avec un renforcement de la tête de réseau et des différents échelons au titre national ou régional, qui se traduit par plus de cotisations obligatoires, rendant l'équilibre financier de notre Chambre ou des Chambres départementales de plus en plus compliqué, voire aléatoire.

²⁹ Projets alimentaires de territoire

³⁰ Associations syndicales autorisées

Les contraintes budgétaires subies vont plus vite que notre capacité à faire évoluer les prestations.

Après quelques mois de réflexion, un travail approfondi sur le fonctionnement de la structure Chambre nous a conduits à trouver plus de fluidité et d'efficacité dans le pilotage de nos missions et le management des équipes. Nous avons validé en bureau cette réorganisation du fonctionnement de la Chambre d'agriculture du Jura et le schéma en a été présenté au personnel à l'automne.

L'organisation sera opérationnelle dès le début de l'année 2023.

Je profite de cet instant pour remercier l'ensemble du personnel de la Chambre qui œuvre au quotidien au service des paysans et du territoire jurassien.

Enfin, je salue Philippe Cornu qui assure la présidence des Jeunes agriculteurs du département depuis le printemps. Félicitations et merci pour ton engagement au service de la cause paysanne de ce département et au renouvellement des générations puisque c'est le dossier prioritaire des JA.

Je termine en remerciant tout particulièrement la vice-présidente, Isabelle (Bailly), et les vice-présidents qui m'accompagnent au quotidien, ainsi que les membres du bureau pour leur participation active à nos travaux. Je sais que je peux compter sur vous et je vous en remercie.

Débat avec la salle et prises de parole des invités

Monsieur François Lavrut

J'ouvre le débat. Trois motions seront présentées, une sur la présence du loup présentée par les JA, une sur le potentiel Parc national de zones humides présentée par la FDSEA³¹, une sur la grippe aviaire par la Confédération paysanne. Je vous propose d'ouvrir le débat sur des questions qui sont en dehors de ces trois sujets. Nous aborderons ensuite les trois motions. Y a-t-il des remarques dans la salle par rapport à mon intervention ou pour un débat de politique générale ?

Monsieur Jacques Louis

Je reprends le fil puisque tu as beaucoup parlé dans ton propos de cette conjoncture météorologie qui frappe l'agriculture. Il en est bien évidemment de même pour la forêt. Nous sommes dans des situations assez gravissimes, sinon catastrophiques dans des secteurs que tu as cités, la Petite Montagne. Je salue moi aussi les agriculteurs pour leur contribution à la lutte contre les incendies. J'avais préparé une note assez longue que je vais essayer de synthétiser. Je veux vous parler de cette conjoncture forestière gravissime, plus pour le peuplement résineux que pour les peuplements feuillus, mais toute la forêt jurassienne, comme partout, toutes les forêts européennes, en Allemagne, en Autriche, etc, sont touchées, mais la Franche-Comté est également particulièrement touchée. Ceci au point que, sur le long terme, nous nous inquiétons pour le maintien de certaines essences comme l'épicéa qui, dans certains secteurs, est touché à plus de 1 000 mètres, gravement touchés avec les deuxièmes attaques de bostryche constatées ces dernières semaines, c'est-à-dire la deuxième génération de bostryche sur une année. Je ne parle pas du frêne : la chalarose du frêne va faire disparaître totalement les frênes, même si certains pensent le contraire... Le hêtre est aussi dans le collimateur, mais pour la fin du siècle, au point même que l'aval de la filière (les scieurs) sont inquiets, à terme, pour leur approvisionnement en bois vert et blanc, c'est-à-dire en résineux. Ils s'adapteront mais ils sont inquiets. Je précise à cette occasion que la scierie Chauvin, qui est la plus grosse scierie du département, s'approvisionne à 60% auprès des propriétaires forestiers privés. Tout cela pour dire que l'on parle souvent forêt-ONF³², mais la forêt privée est importante ! À court terme, c'est une saturation du marché, ce sont des cours qui sont à la baisse. Je note d'ailleurs que dans le même temps, les collectivités qui perdent des recettes forestières appuient sur le champignon des impôts fonciers, donc sur les propriétaires. Le paradoxe est donc là. On a en effet cela à gérer et c'est grave. Nous sommes donc désarmés. Les forestiers sont en effet désarmés par rapport à ces évolutions puisqu'on raisonne sur le très long terme et que nos réactions, nos tâtonnements, nos recherches sur des essences plus adaptées, des plus résistants ne débouchent pas beaucoup. Là, on est vraiment dans une déstabilisation totale. À cela s'ajoute naturellement dans le même temps et, malgré tous nos problèmes, une pression écologique qui ne cesse.

³¹ Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

³² Office national des forêts

On parle de zone de protection forte à la demande de l'Europe qui nous enjoint à faire encore et toujours plus. Je ne sais pas jusqu'où cela ira. Il y a un *forest bashing*³³ ambiant contre une forme de sylviculture qui n'existe pas chez nous, mais qui est prétendue industrielle et qui menacerait la forêt. Pour autant, le bois est porteur d'atouts comme jamais, ceci par rapport à nos besoins en matériaux, énergie, pompe à carbone, écosystème, etc. Donc ne baissons pas les bras ! Nous avons besoin de ces recrues. Il ne faut donc pas tarder dans les recrutements d'agents pour renforcer les équipes techniques qui doivent aider les forestiers à faire les bons choix pour l'avenir. Merci pour votre écoute.

Monsieur François Lavrut

Merci Jacques. On en est tout à fait conscient, on sait qu'on a pris du retard. On sait que les dessertes forestières sont stratégiques pour l'exploitation du bois et qu'elles sont souvent contestées par des recours au niveau de l'environnemental, de l'atteinte à l'environnement. On a même des ASA qui sont contre alors que si on ne fait pas de dessertes forestières sur le massif, on ne pourra pas exploiter la forêt ! Et le rôle de la Chambre, comme celui du CRPF³⁴, est d'aller exploiter la forêt, organiser tout cela, ce qui est de plus en plus difficile. Nous en sommes bien conscients ! Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Emmanuel Rizzi

Monsieur le président, je voudrais vous parler de communication. On est à peu près à mi-mandat, les années passent, mais la situation ne s'améliore pas. Je parle bien sûr de la situation agricole. Je ne parle pas du gel ou de la sécheresse qui font partie de notre métier, qui ne dépendent de la volonté d'aucuns d'entre nous. Ce qui me chagrine, ce n'est pas ce que la nature nous impose, mais bien ce que la société demande, à savoir, tout et son contraire. Le ministre de l'Agriculture vient à peine de lancer la prochaine loi d'orientation agricole et dès la première réunion, il a conclu par cette phrase qui devrait tous nous faire bondir : « l'agriculture doit se raconter à la société, mais raconter une histoire, ce n'est pas écrire la réalité ». Encore une fois, je pense qu'on se prépare à taire le réel pour contenter une opinion qui fantasme une agriculture d'avant-guerre et, n'ayant jamais connu la faim, imagine qu'elle aura toujours suffisamment à manger. Nous sommes évidemment un peu responsables puisque nous avons trop bien travaillé. Nous avons toujours semé et traité, quoi qu'il arrive. Nous sommes donc un peu coupables de surmonter à chaque fois les obstacles que l'Europe et la France mettent entre nous et les champs. Mais là, les embûches s'accumulent. Des ZNT³⁵ à 3 mètres, 5 mètres, bientôt 100 mètres, retrait de molécules non problématiques comme le glyphosate, refus idéologique des OGM³⁶, lutte infondée contre le stockage de l'eau, réintroduction des lynx, loups, vautours au détriment de l'élevage plein air, attaque de la fertilisation azotée qui nourrit pourtant un humain sur deux, guerre d'usure de la part de l'OFB³⁷, « *farm to fork*³⁸ » qu'on ne peut pas passer sous silence, qu'on appelle entre nous « *farm to famine* », qui prétend imposer 25% de surface bio, bio que les consommateurs n'achètent plus, et qui prétend réduire encore de 50% l'usage des médicaments vétérinaires alors qu'on a déjà fait des progrès considérables.

³³ Dénigrement de la forêt

³⁴ Centre régional de la propriété forestière

³⁵ Zones de non-traitement

³⁶ Organismes génétiquement modifiés

³⁷ Office français de la biodiversité

³⁸ De la ferme à la fourchette

Je vous rappelle que la consommation en tonnage d'antibiotiques est moindre pour les animaux, tous élevages confondus, que pour les humains en France. Une des conséquences de cela est qu'on pousse les politiques à légiférer en fonction des sondages d'opinion, même s'il faut bien reconnaître que nos représentants jurassiens se démarquent. Je tiens ici à saluer Madame Dalloz et Madame Brulebois qui ont courageusement voté pour l'amendement 3132 qui aurait pu, s'il était passé, calmer un peu les ardeurs des animalistes. C'était un amendement anti L214. Je ne peux pas parler d'informations franches et honnêtes sans faire de détour par le dossier loup. Monsieur le préfet, cette semaine, vous avez prévenu les maires du Jura de l'apparition du loup dans notre département avec, comme référence, le site internet de la région Auvergne Rhône-Alpes, site où on découvre des programmes visant à expliquer aux scolaires tout le bien-fondé de l'existence de ce super prédateur. J'imagine que, là aussi, on raconte plus une histoire que la réalité et que les photos de brebis agonisantes et de génisses éviscérées n'ont pas leur place dans la mallette pédagogique. Il y a par contre de très jolis déguisements qui permettent aux enfants de s'identifier à ce carnivore à grand renfort de fausses oreilles... La méconnaissance de l'agriculteur de la part des collectivités est mise en lumière par les PAT. C'est une démarche qui peut s'entendre, mais qui est bien souvent l'occasion d'un véritable concours Lépine de l'autonomie alimentaire. On s'enflamme sur la production de légumes, de petits fruits, bientôt de café et d'ananas, même aux portes des Rousses. Donc non, l'alimentation ne repose pas et elle n'a jamais reposé sur le maraîchage. Et non, il n'est pas rationnel de tout produire sur le territoire de sa propre communauté de communes. Là aussi, rapidement les bases du métier : contraintes agronomiques, nécessité de rentabilité économique. Nous nous sommes déjà tous mentis sur l'énergie en prétendant que le solaire et l'éolien suffiraient à nos besoins. Nous avons préféré ne pas voir que ce choix nous rendait dépendant d'une énergie que nous ne produisons pas. Il a fallu attendre d'être à la veille d'un *black-out* pour regarder de nouveau le nucléaire comme un outil indispensable. Que cette erreur grossière nous serve de leçon et ne la reproduisons pas pour nos agricultures ! La loi d'orientation agricole va ouvrir des espaces d'explications. Je dis bien « d'explications » et pas forcément de dialogue parce que nous seuls connaissons notre métier. Monsieur le président, la Chambre d'agriculture et tous ses membres doivent en profiter pour passer des messages clairs et forts. Nous pourrions commencer par faire le ménage dans les formations VIVEA³⁹ où l'ésotérisme occupe près d'un tiers du catalogue. Quatre personnes sur dix croient à la sorcellerie dans le monde. En France, on appelle cela l'homéopathie, le reiki ou la biodynamie. Merci.

Monsieur François Lavrut

Je n'ai pas grand-chose à répondre. Je laisse donc la parole à la salle. Concernant l'amendement que nos deux députées ont porté, je pense qu'il serait bien qu'on ne favorise pas fiscalement des associations qui font de la désobéissance civile. Je pense que ce serait important. Après, ce n'est pas passé, c'est comme ça, mais le travail local a été fait. On est d'accord. Y a-t-il d'autres remarques ou interventions ?

Monsieur Philippe Cornu

Bonjour à tous. Je suis Philippe Cornu, président des JA du Jura. Un petit point au niveau des JA concernant des incertitudes, voire des inquiétudes.

³⁹ Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant

Le premier dossier, comme François (Lavrut) l'a dit, est celui de l'Installation. Au niveau des JA, nous ne nous faisons plus d'illusions, nous savons où nous allons. Nous sommes face à la réduction d'à peu près 30% des montants. Cependant, l'inquiétude porte plutôt, aujourd'hui, sur le circuit de gestion qui devait être mis en place pour le 1^{er} janvier 2023, donc pour les installations à partir du 1^{er} janvier 2023. Aujourd'hui, on est très loin d'être prêt. On en est encore aux discussions, donc à savoir comment cela va se passer, s'il y aura une commission départementale ou non. On ne sait pas trop où on va. Visiblement, la programmation actuelle devrait durer au moins sur le premier semestre, voire sur l'année 2023. À souligner tout de même que le dossier qui est repassé à la Région est loin d'être prêt pour le 1^{er} janvier, date à laquelle cela devrait être effectif. Pour le reste, il y a des inquiétudes concernant le changement climatique, l'*agribashing*, les prédateurs et j'en passe. Ceci dit, cela ne nous empêche pas, comme cela a été dit tout à l'heure, de faire la promotion du métier pour essayer de renouveler les générations. On continue dans les collèges. Nous avons participé à Dolexpo et au bus de « l'aventure du vivant », sur lequel, malgré toutes ces inquiétudes, on essaie de créer des vocations et de trouver les agriculteurs de demain. Merci.

Monsieur Franck David

Comme je dois être à Arinthod à 14 heures pour une réunion que je n'ai pas pu déplacer et qui était prévue depuis longtemps, est-ce que je peux intervenir tout de suite ?

Monsieur François Lavrut

Il n'y a aucun problème. Je rappelle que Franck David est vice-président en charge de l'agriculture au niveau du Département du Jura. Merci pour l'action du Département envers la Chambre d'agriculture et l'agriculture jurassienne. Dans la situation de budget tendu, l'accompagnement du Conseil départemental est très important pour nous puisque l'enveloppe telle qu'elle est cédée permet, sur des conventions, d'arriver en complément de financements, ce qui nous offre des leviers pour donner de l'ampleur à des actions. Nous comptons donc énormément dessus. Merci Franck. Tu as la parole.

Monsieur Franck David

Monsieur le préfet, Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants des organismes agricoles, Mesdames et Messieurs, chers amis, l'action du Département vis-à-vis de la Chambre d'agriculture existe depuis très longtemps, elle continue aujourd'hui et elle continuera demain, j'en suis persuadé. Nous sommes fiers de notre Jura. C'est un territoire d'excellence en termes de productions agricoles, avec 14 AOC⁴⁰ sur le département, ce qui est quelque chose d'important dont nous sommes très fiers. Mes félicitations vont déjà à la solidarité qui a été exprimée par nos agriculteurs cet été pour la lutte contre les incendies. Nous avons tous été extrêmement conscients et contents de voir comment se traduisait le terme de « solidarité » qui a toujours été dans la tête des paysans. C'est un mot fort qu'ils n'ont pas inventé, mais qu'ils ont bien exprimé. Cette lutte contre les incendies, il faut en tirer des leçons. On parlait tout à l'heure de dessertes forestières et elles peuvent être aussi très utiles non seulement à l'exploitation des forêts, mais aussi à la lutte contre les incendies. Mes félicitations vont aussi aux capacités qu'ont nos agriculteurs à chercher une résilience vraie aux changements climatiques.

⁴⁰ Appellations d'origines contrôlées

Ils adaptent jour après jour leurs pratiques agricoles et ces agriculteurs prennent sincèrement conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans notre société, tant du point de vue économique que du point de vue environnemental. Je salue ces prises de conscience. Nous avons justement, avec la Chambre d'agriculture, un dossier qui nous est très cher actuellement, c'est le lac de Chalain. Je salue la prise de conscience qu'ont les agriculteurs tout au fond du bassin-versant du lac de Chalain face à ces notions-là. Je remercie bien sûr la Chambre d'agriculture pour le travail qu'elle a fourni sur les missions pour lesquelles nous l'avons financée en 2022, comme en 2021 et les années précédentes et comme nous les financerons encore en 2023. Ces missions sont, pour la Chambre d'agriculture, une mutation aux enjeux environnementaux et sociétaux, le recyclage des boues, la promotion de l'agriculture biologique, tout le travail que l'on peut faire avec l'eau potable et les captages d'eau potable, l'évolution climatique, l'alimentation de proximité avec Agrilocal⁴¹ et puis un volet touristique avec Bienvenue à la ferme⁴². Nous suivons toutes ces missions avec vous. Encore une fois, merci à tous vos services pour le travail qu'ils effectuent à ce niveau-là. Nous avons un autre partenariat avec l'agriculture jurassienne au travers du laboratoire départemental d'analyses de Poligny. C'est un véritable bel outil, bon outil au service de l'agriculture, de l'élevage en particulier et du suivi de la qualité sanitaire des laits pour la fabrication fromagère. C'est essentiel pour l'économie de notre département. Concernant la vigne -Madame la présidente de la SVJ⁴³ est là-, je salue l'action que la SVJ mène actuellement à propos de la résilience au changement climatique. Nous sommes en train de nous immiscer dans le développement du projet Canopé, qui vise à fournir des porte-greffes et des greffons de la vigne exempts de maladies de la vigne et des bois en particulier.

Il y a pour autant de forts points de vigilance. Le changement climatique suit indéniablement son cours. Il n'est pas près de s'inverser d'après ce que nous disent, dans les réunions, nos représentants nationaux à propos de la recherche sur le ralentissement du réchauffement climatique. Mais la ressource en eau sera le sujet de demain, tant en eau de qualité qu'en quantité. Et l'agriculture a évidemment un rôle très important à jouer. Je salue encore toutes les recherches qui sont faites à ce niveau-là. Je voudrais aussi que l'on réfléchisse et que l'on soit actif sur tout ce que l'on peut faire en termes de réserves d'eau, même si cela ne plaît pas à certains. Je pense que c'est une bonne chose. Quand on est dans des périodes pluvieuses comme nous le sommes actuellement, il ne serait peut-être pas inopportun de faire des réserves pour les périodes d'étiage. Tout ce que l'on peut faire au niveau des zones humides, des rivières et de leur remembrement est important pour cette ressource. Je rejoins complètement les JA et je salue l'action qu'ils mènent pour tout l'événementiel qu'ils portent d'une part, mais aussi pour ce qu'ils font dans nos collèges pour aller porter la bonne parole sur l'agriculture de demain et le métier de l'agriculture. Je pense que l'installation est un problème extrêmement important. Beaucoup d'agriculteurs vont partir à la retraite. Je ne sais pas combien seront vraiment remplacés. C'est peut-être aussi l'occasion de pouvoir installer des jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole et qui peuvent l'être demain.

⁴¹ Plateforme de mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics

⁴² Marque commerciale française des Chambres d'agriculture, principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes, par les agriculteurs français

⁴³ Société de viticulture du Jura

Mon souci va vers la production de lait. La sécheresse 2022 a engendré une baisse de production très notable sur le lait AOP⁴⁴, mais pas uniquement, ainsi que sur la production de lait en général et de lait industriel en particulier, avec l'arrêt de certaines fermes qui étalent en lait standard. Ils vont donc retourner toutes les terres labourables pour en faire des céréales. Pour moi, c'est assez inquiétant. Cela va perturber beaucoup et, demain, que sera notre indépendance alimentaire en termes de lait ? En effet, on pointe déjà aujourd'hui le fait que le lait manquera demain. De même pour la viande d'engraissement. Nous devons promouvoir l'engraissement local de la viande d'élevage, de réforme en particulier. Plutôt que d'acheter des Holstein qui arrivent du nord de la France, on pourrait avoir de très bonnes Montbéliardes réformées pour remplir les étals de nos bouchers ! J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé qui a été fait à propos des énergies renouvelables. Je pense qu'à chaque fois que l'on doit se poser la question sur la production d'énergies renouvelables, il faut le faire. Il faut trouver des solutions. Je suis évidemment allé en Haute-Saône voir les ombrières photovoltaïques dont il a été question. J'ai été assez séduit par cette production-là, par cet équipement. Je suis défavorable au fait de spoler des terres qui ont du potentiel agricole pour en faire des aires de photovoltaïque. Là, ces ombrières permettent aussi une production avec une diversification agricole, ce qui c'est important. Je pense que la diversification agricole doit être dans toutes nos têtes. Il n'est pas question d'aller produire des oranges ou des ananas, mais chaque fois qu'une production est possible au niveau local, c'est une très bonne chose. On a vu que l'adaptation des massifs forestiers face aux incendies et pour l'exploitation était importante. Tout à l'heure, Monsieur le préfet, vous receviez le président de la République sur l'aéroport de Tavaux. Pourquoi l'aéroport de Tavaux ne serait-il pas, demain, une zone d'envol pour les canadiens ? Enfin, je vous assure que je pense au loup et au désarroi de tous ces éleveurs qui volent leurs animaux spoliés par ce prédateur qui, lui, n'a pas de prédateur si ce n'est l'homme lorsqu'il y a surpopulation. Il y a donc tout de même des choses à faire, non seulement pour que ces populations de loups ne s'accroissent pas, mais que l'on puisse mieux discerner ceux qui sont de vrais tueurs des autres. On a d'ailleurs équipé les louvetiers pour ce faire avec un équipement spécifique et j'espère que cela portera ses fruits. Je voulais terminer sur des dossiers comme la désertification en vétérinaires. Bientôt, des éleveurs ne trouveront plus de vétérinaire à moins de 50 ou 60 kilomètres, voire 100 kilomètres. Ceci devient catastrophique, non pas sur le premier ou deuxième plateau où le tissu vétérinaire est encore abondant. Mais je pense à ces élevages de plaine, allaitants en particulier, qui ne trouveront pas de vétérinaire pour faire une césarienne en temps voulu et qui laisseront le veau et la vache crever. Pour moi, c'est quelque chose d'extrêmement important et il faudra qu'on puisse agir là-dessus. Nous y travaillons au Département. Je terminerai par l'instruction des dossiers agricoles pour le futur PSN⁴⁵, qui fait suite au PDR⁴⁶. À chaque fois qu'on est réuni avec les services de l'État, on entend les agriculteurs se plaindre de la lenteur de l'instruction des dossiers agricoles, et les jeunes agriculteurs en particulier qui sont souvent bénéficiaires pour l'aménagement de nouveaux locaux, de nouveaux bâtiments, et donc extrêmement impactés par cette lenteur. Enfin, nous voulons continuer de suivre la Chambre d'agriculture sur les dossiers que j'ai nommés tout à l'heure. Sauf que je ne sais pas comment, demain, nous pourrions continuer le faire.

⁴⁴ Appellation d'origine protégée

⁴⁵ Plan stratégique national

⁴⁶ Plan de développement rural

La loi NOTRe nous a contraints d'abandonner tout ce qui était économle, mais nous pouvions continuer à financer certains secteurs. Je pense à l'eau potable, je pense à l'évolution climatique, à la promotion de l'agriculture bio et d'autres sujets. Nous pouvions continuer de le faire en conventionnant avec la Région pour pouvoir financer des dossiers qui n'étaient pas dans nos compétences. Ces conventions sont remises en cause par la Région actuellement, en nous disant que c'est eux, maintenant, qui décideront ce qu'ils financent ou pas et nous n'aurons plus la capacité de dire que nous voulons continuer de financer. Nous devons déjà arrêter le financement des industries agroalimentaires parce que la Région en a décidé ainsi. Cela continuera par la Région, mais le Département ne pourra plus aller là-dessus. C'est une catastrophe ! Le climat de dialogue qui n'existe plus entre la Région et les Départements est quelque chose de totalement intolérable. Je le dis parce que l'on vit, réunion après réunion, sur des diktats que la Région nous impose. Demain, je ne sais donc pas ce que nous pourrons continuer à financer auprès de la Chambre d'agriculture. C'est ce que je voulais dire ici et c'est le premier point de vigilance que je voulais mettre en avant.

Merci Monsieur le président.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le vice-président. Nous espérons trouver des équilibres avec le Conseil régional et les Départements pour assurer les financements. On se rend compte qu'une stratégie pour les territoires basée sur des connotations politiques, des règlements de comptes entre personnes fait qu'il n'est pas possible de construire une société acceptable.

Madame Marie-Christine Dalloz

Ce n'est pas du politique, c'est que nous n'avons pas la même vision...

Monsieur François Lavrut

Je ne me suis volontairement pas exprimé sur le dossier environnement car il y aura la motion sur les zones humides. Franck (David) a parlé des zones vulnérables ou plutôt du retournement de prairies, d'arrêts de l'élevage. Nous tirons la sonnette d'alarme depuis une dizaine d'années sur le fait que, vouloir contraindre par du réglementaire les règles du jeu sur le territoire va aujourd'hui à contresens de l'approche environnementale des choses puisqu'on diminue les prairies, on diminue les élevages. Ceci alors que, dans d'autres instances, on entend que l'élevage, c'est bien, que cela ramène de la matière organique, qu'il faut maintenir la prairie naturelle. Et puis on prend des règles qui datent tout de même de 1991 pour la directive nitrates, qui vont complètement à l'envers. Par exemple sur mon secteur, donc la zone de Dole, on passe des eaux souterraines en zone vulnérable pour une fontaine qui est au milieu de Dole et qui coulait blanc. C'est du ressort du tribunal, le recours est d'ailleurs arrivé. Mais on sait très bien que cela ne vient pas de l'agriculture. Tout le monde sait d'où vient la source, mais on a tout de même passé toute la zone en zone vulnérable, en disant qu'on allait bien s'adapter. Finalement, Franck (David) est très affecté aujourd'hui parce que, sur son secteur d'activité, à peu près 50% des éleveurs sont en train d'arrêter l'élevage plutôt que de se mettre aux normes... Si on veut de la prairie, il faut valoriser le fait de manger de la viande rouge. Si on dit qu'il ne faut pas manger de viande rouge, il faut savoir qu'avec de la prairie, on ne fait que de la viande, on ne fait rien d'autre. Merci donc pour le soutien du Conseil départemental. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Jean-Baptiste Alpy

Merci président de me donner la parole. Je veux intervenir sur plusieurs thèmes, avec en premier lieu, le nombre d'installations qui a beaucoup augmenté cette année. L'année prochaine, cela se profile à peu près sur le même nombre. Nous avons déjà une quarantaine d'inscriptions, ce qui veut dire que l'on sera dans une grosse vague, une dynamique importante d'installations sur le département. Ce que la Chambre d'agriculture demande, c'est de pouvoir accompagner ces jeunes et continuer de les accompagner après, une fois que le Conseil régional prendra en main les choses, qu'il reste une commission au niveau du département pour accompagner tous ces jeunes afin que l'on puisse garder la main sur le département, garder de la proximité et surtout que les Jeunes Agriculteurs puissent les aider. Ma deuxième intervention sera par rapport à l'élevage bovin que vous venez d'aborder. Je voudrais tirer une sonnette d'alarme parce qu'on parle de plus en plus de diminution de l'azote et demain, on va se battre sur la matière organique pour fertiliser les sols. L'enjeu de garder du bovin, c'est aussi de garder de la fertilisation des sols. Ce n'est pas que le fait de retourner les prairies, c'est aussi la fertilisation du sol parce que si on diminue les engrais azotés, il faudra compenser. Et aujourd'hui, se préparent des *startups* pour gérer la matière organique qui fabriquera les engrais de demain et ce sera une guerre de la matière organique en tout genre, sachant qu'on a les méthaniseurs en face. En troisième point, je voulais intervenir par rapport aux projets photovoltaïques. Ce que nous a présenté Martin (Lechenet) était vraiment une belle présentation. Sur le département du Jura, on est en train de travailler sur du photovoltaïque sur des toitures par rapport aussi à notre charte, notre volonté. Vous qui êtes au niveau du Conseil départemental, ou les députées ou peut-être Monsieur le préfet, il faudrait peut-être aussi encourager les collectivités lorsqu'elles font des zones artisanales. Elles mettent bien un bon transformateur à l'entrée de la zone, mais pourquoi ne pas repartir sur le territoire local pour créer des coopératives énergétiques et que chacun puisse mettre sa toiture à disposition pour faire de l'électricité en photovoltaïque ? Je crois qu'il y a un enjeu qui est important. Cependant, on sait qu'il n'y a que 30% des toitures qui pourront recevoir des panneaux photovoltaïques de par leur conception. Il faudrait donc que l'on puisse donner la possibilité aux locaux d'être des acteurs réels sur le terrain pour produire leur propre énergie. Je pense qu'il n'y aurait pas mieux et qu'il faudrait donc que les élus locaux y réfléchissent, que les maires y réfléchissent. Parce qu'on en parle beaucoup, mais comment agit-on sur le terrain ? Quand on déplace un transformateur à disposition des citoyens, cela veut dire que tout le monde peut contribuer et, au lieu de manifester parfois pour telle et telle production ou tel et tel chantier de photovoltaïque ou d'éolien, ils pourraient peut-être participer à l'échelon local et être de vrais acteurs.

Monsieur François Lavrut

Merci Jean-Baptiste (Alpy) pour ta demande de faciliter les raccordements des bâtiments d'élevage. On sait que c'est un réel problème.

Monsieur Christophe Buchet

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je ne l'avais pas prévu, mais je vais commencer par un *satisfecit* avant de rentrer un peu plus dans des choses qui peuvent faire polémique.

De temps en temps, nous avons tout de même des satisfactions et il y a de la fierté à être responsable agricole quand, sur les incendies, des agriculteurs sont en capacité de se mobiliser aussi rapidement et de façon importante et naturelle. Je pense qu'ils peuvent aussi être fiers de leur action. La principale réussite –et on est tous d'accord là-dessus-, c'est qu'il n'y ait pas eu de blessé. Il n'y a pas eu d'exploitation, de bâtiment ou de cheptel de mis en péril, pas d'habitation non plus. On est tous d'accord pour dire que c'est le plus important. Je tenais donc à souligner l'importante mobilisation des agriculteurs qui ont passé des heures et des heures aux côtés des pompiers pour lutter contre les incendies. A nous maintenant, responsables, de travailler sur l'après. On a déjà commencé, avec les services de l'État, sur comment faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Une demande des services de l'État a été de travailler sur une indemnisation des agriculteurs par rapport au temps qu'ils y ont passé et comment faire en sorte de travailler à l'entretien ou à l'exploitation des territoires afin de minimiser le départ et l'impact des incendies. Voilà ce que je voulais dire avant de passer aux motions. Et comme cela a été souligné plusieurs fois par François Lavrut, l'agriculture traverse tout de même, comme d'autres secteurs d'activités, une année particulière. On sort du Covid –même si on n'en est pas totalement sorti, malheureusement-, il y a aussi les conséquences de la guerre en Ukraine, les aspects climatiques avec la sécheresse estivale, les phénomènes d'inflation que nous sommes en train de vivre. Ce n'est donc pas un *scoop* que de dire que la situation est compliquée aussi pour le monde agricole, ainsi que pour certaines filières où on avait tout de même des prix qui permettaient, jusqu'à maintenant, de contenir la hausse des coûts de production.

Comme François (Lavrut) l'a dit, c'est une satisfaction pour nos collègues vignerons qui ont enfin pu rentrer une vendange en quantité et de qualité. Une satisfaction aussi pour nos collègues qui font de la viande allaitante, avec des prix qui sont globalement à la hauteur de ce qu'ils doivent être, même si avant cela, il y a tout de même eu une forte décapitalisation des cheptels, malheureusement. Vous l'avez compris, il reste tout de même beaucoup d'incertitudes et de manques de visibilité. On sait que l'année 2022, économiquement, sera globalement plutôt une bonne année, mais avec beaucoup d'inquiétudes sur 2023 et sur les ciseaux prix et coûts de production et c'est vrai que c'est un environnement assez anxiogène dans lequel évolue actuellement le monde agricole. Pour autant, et c'est là où c'est dommage, l'agriculture pourrait nourrir de l'ambition et je pense que c'est aussi la volonté de nos représentants au niveau national. Quand on parle de souveraineté alimentaire pour l'Etat français, quand on parle d'indépendance énergétique, quand on parle de neutralité carbone, l'agriculture a des atouts à faire valoir. Franck (David) l'a souligné tout à l'heure, la prise de conscience des agriculteurs peut aussi jouer, tout comme le fait qu'ils ont toujours su s'adapter jusqu'à maintenant. Je pense qu'ils sont prêts à jouer ce rôle, encore faut-il –et c'est là le bémol- qu'on nous en donne les moyens, donc qu'on nous fasse confiance et qu'on nous laisse travailler si possible en desserrant un peu ce carcan réglementaire, avec le sentiment d'être en permanence étouffés, surveillés et sans cesse obligés de nous adapter ce qui, *in fine*, a forcément un coût. Pour finir sur les motions et étayer un peu ce que je viens de dire, je vais m'appuyer sur trois exemples. Le premier est l'application de la loi climat et résilience avec, derrière, l'objectif de zéro artificialisation nette.

C'est un peu nouveau, mais cela va forcément conduire à une mise en conformité du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le fameux SRADDET⁴⁷ dont on entend parler en ce moment. Concrètement, cela veut dire que toutes les surfaces urbanisables dans les futurs documents d'urbanisme, vont devoir être divisées par deux. Mais quand vous divisez par deux les surfaces urbanisables du Grand Dijon, ce n'est pas tout à fait la même chose que les surfaces qui sont urbanisées dans le Haut-Jura. On s'est tout de même battu pour préserver les terres agricoles et je pense que nous continuerons à le faire, mais pas en sacrifiant les zones rurales et pas en mettant en concurrence les projets qui peuvent donner du sens à l'agriculture, des projets de fruitière à Comté, des projets de bâtiments d'élevage avec d'autres projets du territoire. On a malheureusement le sentiment que c'est comme cela que c'est en train de se passer et que cela va se passer. Notre inquiétude est donc forte à la lecture de ce dossier. Le deuxième sujet sur lequel je voulais revenir, c'est sur la stratégie de création et de conservation des aires protégées. C'est une démarche qui est issue du Grenelle de l'environnement, relancée par le président de la République et qui vise l'objectif de 30% du territoire national sous mesure de protection, dont 10% sous protection forte à échéance 2030. Monsieur le préfet, je crois que vous vous êtes montré plutôt rassurant, lors du premier comité de pilotage, sur les aires protégées. Notre crainte fait suite à ce que nous avons vécu et dont nous nous méfions, notamment avec Natura 2000 où, en 20 ans, on est passé d'une démarche volontaire, sans engagement, à une démarche réglementaire. Et, comme par hasard, avec la déclinaison de ces stratégies sur les aires protégées, on entend à nouveau parler du parc national des zones humides. C'est pour cela que nous allons rapidement présenter une motion. Je veux simplement dire que les agriculteurs ne sont pas des ennemis de la biodiversité. Nos pratiques ont évolué dans ce sens. Mais nous craignons de devoir en payer les effets sur nos pratiques et ces mises sous cloche qui pourraient concerner un certain nombre d'hectares dans notre département nous inquiètent vivement. En gros, nous ne souhaitons pas que nos départements ruraux, nos territoires, deviennent avant tout des espaces de loisirs pour les urbains. Le troisième dossier, je pense que vous le connaissez. Nous en avons déjà parlé. C'est le retour du loup et quelque part aussi du fantasmatique de la nature sauvage. Le loup en est devenu un symbole, une forme d'icône pour une partie de la société. Ceci a été dit, on entend souvent l'argument qui est qu'il était là avant nous. Je pense que nos territoires ruraux doivent avant tout rester des territoires vivants et dynamiques. L'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme contribuent aussi largement à ce dynamisme. Dans ce contexte, force est de constater que la présence du loup est pour nous incompatible avec l'approche qui repose avant tout sur l'ouverture de nos territoires et de nos paysages. En laissant se développer des populations de loups dans le Jura, l'Etat contribue à une certaine forme d'ensauvagement de nos campagnes. C'est peut-être un mot un peu fort, mais cela traduit l'inquiétude qui est celle de mes collègues agriculteurs. Je voulais vous montrer, à travers ces trois exemples que, pour nous, il est avant tout important d'agrir, derrière, pour préserver la pluralité, préserver aussi les activités et les acteurs qui la font vivre. Nous avons certes besoin de pôles urbains, le but n'est pas de nous y opposer, mais je pense qu'il y a un équilibre à trouver, y compris aussi dans la prise de décision. Nous avons besoin de l'accompagnement de l'Etat et de la volonté de l'Etat pour nous aider à effectuer ce travail.

⁴⁷ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

J'en viens à la présentation des motions. Il y en a deux qui sont présentées par la FDSEA et les JA et je laisserai à Philippe (Cornu) le soin de présenter la motion sur le loup. Je présenterai celle sur le parc.

Monsieur Philippe Cornu

Merci. Comme vient de le dire Christophe (Buchet), nous ne sommes pas des ennemis de la biodiversité. Mais il faut se rendre compte, aujourd'hui, de la situation dans laquelle nous sommes, face à un nombre de loups croissant sur le département. Je pense qu'on est même loin d'imaginer le nombre de loups qu'il y a sur le massif jurassien, sachant que les loups n'ont que faire des frontières départementales. Je suis en étroite relation avec les JA du Doubs, notamment ceux du canton de Mouthe. Je vais donc parler du climat. Il est en effet vraiment intenable d'aller voir ses bêtes tous les matins avec la peur au ventre, sans savoir ce qu'on va trouver dans les champs, combien il va en rester, combien auront été abîmées, combien ne se relèveront pas. On ne travaille pas pour élever des bêtes qui sont destinées à être consommées par les loups et de façon sauvage, en oubliant le bien-être animal au passage qui est prôné dans les exploitations et jusque dans les abattoirs.

(lecture de la motion ci-dessous)



Présentation motion « actions à mettre en œuvre suite aux attaques du loup »



Motion

Actions à mettre en œuvre suite aux attaques de loup sur les élevages bovins, ovins, équinés et caprins dans le Jura

Constatent la situation en matière de prédation de loup sur plusieurs élevages ainsi que de la dynamique de développement rapide de ce super prédateur sur le massif du Jura.

Prend note de l'état d'urgence strictement protégé du loup en Jura de la convention de Berne et du dispositif réglementaire existant au travers du plan loup 2018-2023.

Bureau Chambre d'Agriculture du Jura 28 novembre 2022

68



Présentation motion « actions à mettre en œuvre suite aux attaques du loup »

Rappelle :

- L'importance de l'élevage et des pratiques pastorales dans notre département et de ses impacts en termes d'ouverture des milieux et de préservation de la biodiversité.
- Le poids de l'élevage pour l'économie locale et souligne l'importance du pâturage qui constitue une pratique centrale inscrite dans le cahier des charges des AOP fromagères du Jura.

Souligne les risques que le retour de ce super prédateur, sa présence en trop grand nombre et la spécialisation de sa prédation sur les troupeaux domestiques, et en particulier sur les troupeaux de génisses, font peser sur l'activité pastorale.

Bureau Chambre d'Agriculture du Jura 28 novembre 2022

69





Présentation motion « actions à mettre en œuvre suite aux attaques du loup »

Dénonce les propositions inapplicables qui consisteraient :

- A clôturer de nombreux territoires au détriment des zones de pâturages boisés, favorables à la biodiversité,
- A adopter des chiens de protections en grand nombre dont le comportement n'est pas compatible avec un développement touristique fondé sur les activités de pleine nature dans des territoires ouverts.

Salue la réactivité des services préfectoraux et de la Direction Départementale des Territoires pour favoriser la mise en place des actions de défense prévues par le plan loup.

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

70



Présentation motion « actions à mettre en œuvre suite aux attaques du loup »

Demandent :

- Que des démarches soient engagées très rapidement au niveau national afin que le statut du loup évolue dans la convention de Berne en le faisant passer d'espèce strictement protégée à espèce protégée.
- Que les modalités d'intervention prévues dans le futur plan loup permettent :
 - De procéder à un tir légal sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation touchée et sur les parcelles des exploitations joignantes.
 - De simplifier l'intervention de la ou des personnes habilitées à effectuer un tir de défense simple ou renforcé à savoir :
 - La proximité du loup doit suffire pour pouvoir procéder et tirer ; il n'est pas nécessaire que celui-ci soit en position d'attaque.
 - Faire cesser l'obligation réglementaire d'éclairer l'animal avant le tir.
- Que des modalités d'intervention identiques, quel que soient les animaux d'élevage prédatés.
- Que tout ou partie du département soit reconnu « non protégé ».
- Que l'Etat assure un suivi régulier et transparent des populations et des attaques dont le loup est responsable, avec les organisations professionnelles agricoles.

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

71



Monsieur François Lavrut

Merci Philippe (Cornu). Est-ce qu'on demande s'il y a des remarques ou est-ce que tu veux la faire voter en l'état ?

Monsieur Philippe Cornu

On la met au débat.

Monsieur François Lavrut

Je mets donc la motion au débat, sachant qu'elle est *soft*.

(néant)

Je vous propose de ne pas y passer plus de temps et donc de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?



Vote soumis à l'assemblée

La motion « Actions à mettre en œuvre suite aux attaques du loup » ainsi présentée est soumise au vote

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

72



**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)
La motion « actions à mettre en œuvre suite aux
attaques du loup » présentée par la FDSEA et
les JA du Jura est validée à l'unanimité par
la Chambre d'agriculture du Jura**

Cette motion demandée par le syndicalisme est donc validée à l'entête Chambre d'agriculture. Mercl. Nous allons passer à la deuxième motion.

Monsieur Christophe Buchet

C'est une motion d'opposition à la création d'un Parc national de zones humides pour lequel il y avait déjà eu une mobilisation, Monsieur le préfet, il y a un certain nombre d'années.

(lecture de la motion ci-dessous)



Présentation motion « d'opposition à la création d'un parc national de zones humides »

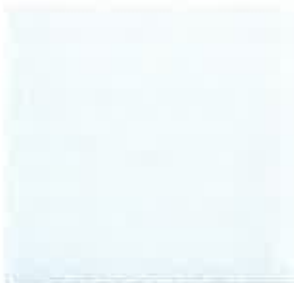


Motion d'opposition à la création d'un
Parc National de Zones humides

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

73





Présentation motion «d'opposition à la création d'un parc national de zones humides»

Considérant :

- Qu'en 2011, la consultation liée au projet de Parc National de Zones Humides s'était soldée par une opposition forte des acteurs économiques et sociaux du territoire et un rejet du projet,
- Que rapport n°014136-01 daté de mars 2022 établi par Madame Flore Lafaye de Michoud et Monsieur Christophe Viret pour le compte du Ministère de l'Écologie mentionne toujours le territoire de la Bresse et de la Basse Vallée du Doubs comme un site susceptible d'accueillir un Parc National de Zones Humides.
- Que la venue du chargé de mission PNZH mandaté par le ministère de l'Écologie est annoncée dans le Jura sans qu'aucune demande de rencontre n'ait été formulée pour rencontrer les organisations professionnelles agricoles.
- La définition d'une zone de protection forte issue du décret du 17 avril 2022 qui rend de fait incompatibles les pratiques agricoles locales et un Parc National puisque la Loi reconnaît : « comme zone de protection forte, une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées et ce, de manière pérenne grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »
- La stratégie de création et de conservation des aires protégées de l'État et le taux de couverture du département du Jura en mesures de protection de l'environnement, dont en mesures de protection forte.
- L'engagement des collectivités de ce territoire dans un projet territorialisé de gestion de l'eau et dans un projet alimentaire de territoire.

Séssion Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

74



Présentation motion «d'opposition à la création d'un parc national de zones humides»

Nous réaffirmons

- Notre opposition à l'implantation du projet de Parc National de Zones Humides en Bresse et Basse Vallée du Doubs,
- Notre opposition à toute forme de mise sous cloche d'espaces ruraux via des mesures de protection forte.

Nous demandons

- L'abandon officiel et définitif du projet de Parc National de Zones Humides en Bresse et Basse Vallée du Doubs.

Séssion Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

75



Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Madame Danielle Brulebois

Bonjour. J'apprends ce projet de parc national de zones humides. Etant députée de la circonscription, je n'ai aucunement été associée à aucune consultation, à aucune réunion. Ce projet a été initié par ma collègue, députée de Saône-et-Loire, Madame Untermaier, puisque c'est le territoire le plus important qui est contenu dans ce parc national dont nous avons déjà eu le projet il y a quelque temps. Je n'ai donc absolument pas été associée à ce projet. N'étant pas associée, je suis contre parce que j'estime que la députée de la circonscription concernée aurait au moins dû être informée, consultée et associée.

Si, en plus, les organisations professionnelles ne l'ont pas été, c'est tout de même une démarche un peu curieuse. Je n'ai eu aucune information, aucun compte-rendu, rien !

Monsieur François Lavrut

Nous avons juste eu une information disant que deux personnes du ministère de l'environnement étalent sur la recherche d'une zone pour un parc national de zones humides. Ils vont *a priori* rencontrer les présidents des communautés de communes concernées la semaine prochaine et nous avons eu un contact avec la DDT. Nous sommes très méfiants par rapport aux dossiers qui arrivent "tout culs", sans que nous y ayons été associés. Il est donc peut-être mieux de montrer un peu les dents avant.

Madame Danielle Brulebois

J'ai été informée d'un parc régional qui concernait la Saône et Loire en grande partie et qui concernait aussi le Jura. Sauf que, quand on fait un parc régional zones humides, en particulier sur des zones d'étangs, etc, il faut tout de même faire en sorte que le périmètre géographique soit cohérent. Au départ, le Jura n'était pas dedans et je pense que là, on doit aussi être concerné puisque c'est le même bassin géologique. Et l'Ain devrait aussi être concerné.

Monsieur Christophe Buchet

Monsieur le préfet pourra clarifier, mais il y a deux sujets différents. Il y a un parc régional effectivement porté par la députée de Saône-et-Loire, avec la volonté d'être sur un parc régional Bresse bourguignonne pour l'instant, sur lequel elle travaille. Il y a donc effectivement un travail d'enclenché. Là où nous sollicitons cette motion, c'est bien sur le projet national des zones humides qui avait été amené il y a quelques années et dont nous sentons qu'il est en train de revenir. Nous voulons donc d'ores et déjà clarifier la situation. C'est-à-dire qu'à l'époque, il y a eu une forte mobilisation des acteurs. Il y a eu la création d'une association qui s'appelait « Agate ». Ce projet n'a donc pas été enterré et on sent bien, à travers les réflexions qui sont menées à l'échelle nationale, que ce projet refait surface. C'est pour cela que nous souhaitons rapidement montrer notre opposition.

Monsieur François Lavrut

La motion a pour but de dire qu'ils sont déjà venus à l'attaque sur le parc national en 2011 et que nous ne sommes toujours pas d'accord.

Madame Danielle Brulebois

On ne pourra pas avoir un parc régional et un parc national sur le même territoire. Ce n'est pas possible. Je pense donc qu'aujourd'hui, le sujet porte sur le parc régional.

Monsieur Christophe Buchet

Le but est de n'avoir ni l'un, ni l'autre, que l'on soit clair. Ma position est celle-là. Dans la motion, on s'oppose à l'implantation du parc national zones humides et on s'oppose également à toute forme de mise sous cloche des espaces ruraux, sous-entendu le parc régional.

Monsieur François Lavrut

Je vous propose d'en rester à la motion sur le parc national. Il y aura donc une motion officielle de la Chambre. Je vous propose de mettre au vote cette motion telle qu'elle vous a été présentée. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette motion est validée moins deux abstentions.



Vote soumis à l'assemblée

La motion « Opposition à la création d'un parc national de zones humides » ainsi présentée est soumise au vote

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention : 2
Votes pour : 19

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

76



**VOTE : 0 contre et 2 abstentions
(dont 1 vote en visioconférence)**

La motion « d'opposition à la création d'un parc national des zones humides » présentée par la FDSEA et les JA du Jura est adoptée

La troisième motion est présentée par la Confédération paysanne.

Madame Elise Grossiord

Il s'agit d'une motion sur la grippe aviaire et l'élevage plein air.
(lecture de la motion ci-dessous)



**Présentation motion pour la
« protection de l'élevage en plein air »**



*Confédération paysanne
du Jura*

Spécial pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Elise Grossiord
Alexandre Cornuet
Elus à la Chambre d'Agriculture du Jura
Représentants de la Confédération Paysanne
à
Chambre d'Agriculture du Jura
455 rue Colonel de Castoljau
Maison des Agriculteurs
BP 417
39016 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

77





Présentation motion pour la protection de l'élevage en plein air

Proposition de motion :

Considérant que nous venons de vivre la 5ème crise de grippe aviaire depuis 2015 et qu'elle est la plus grave dans l'histoire avec près de 1400 foyers déclarés.

Considérant que les capacités de gestion en matière d'abattage et d'équarrissage ont été largement insuffisantes.

Considérant qu'il a été impossible de maîtriser la diffusion virale, particulièrement dans le Sud-Ouest et dans l'Ouest mais également sur tout le territoire national. Considérant que la France est le pays le plus touché en Europe.

Considérant que les mesures prises, uniquement axées autour de la claustration et la biosécurité, ont été un échec.

Considérant que la politique de prévention et de lutte choisie n'a pas empêché la crise de l'influenza aviaire.

Considérant que les élevages plein-air sont sacrifiés sans que cela ne serve en quoi que ce soit en matière sanitaire.

Considérant l'impact très dommageable de ces mesures sur le plan du bien-être animal, des résultats économiques et du sens du métier.

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

78



Présentation motion pour la protection de l'élevage en plein air

Considérant l'impact de ces crises à répétition sur les éleveurs de volailles en général qui se trouvent sans perspective, dans une filière à bout, incapable de produire, où même la génétique est touchée.

Nous demandons :

Que l'Etat supprime l'obligation de claustration indiscriminée des animaux dans sa stratégie de gestion de la grippe aviaire.

Que la dérogation pour les petits élevages, leur permettant de continuer à faire du plein-air lors des périodes à risque, soit rétablie et proposée quelles que soient les espèces.

Que les mesures prises lors des périodes à risque soient analysées et décidées en fonction des particularités de chaque territoire et la typologie des élevages.

Que la biosécurité soit adaptée aux types d'élevages, notamment à ceux en plein-air, pour leur permettre de produire à l'échelle de leurs moyens financiers et humains.

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

79





Présentation motion pour la protection de l'élevage en plein air

Qu'un moratoire sur les nouveaux bâtiments de volailles en zone dense soit mis en place par l'Administration et qu'une vigilance de l'Etat quant au risque sanitaire soit exercée partout sur le territoire.

Qu'une indemnisation pour les fermes en zones de surveillance temporaire imposées par l'Etat soit mise en place.

Que les frais liés aux arrêtés préfectoraux, notamment les écouvillonnages, soient pris en charge par l'Etat.

Que la chambre d'agriculture du Jura s'engage globalement à soutenir l'élevage plein-air, participe à la communication auprès des éleveurs et aide à mettre en œuvre la production et la consommation de volailles fermières locales afin de limiter les transports.

Que l'Etat soit transparent et respecte les citoyens consommateurs, en cessant d'accorder des dérogations permettant de vendre des produits plein-air, alors que les animaux sont confinés les 3/4 de l'année dans certaines zones.

Que chaque éleveur, quel que soit son système d'élevage, ait la liberté de vacciner – ou non.

Monsieur François Lavrut

Merci. J'ai quelques remarques. La Chambre d'agriculture, dans sa politique générale, accompagne tout ce qui est relatif aux produits locaux, à l'image du partenariat avec Agrilocal. C'est le cas également dans la PAT où nous avons tout de même remis pas mal de moyens sur l'organisation des filières. Après, quand il y a un problème sanitaire, c'est un autre problème... Valoriser les ressources locales, c'est le travail de la Chambre. À partir du moment où on est sur une problématique sanitaire, qu'il y a des règles du jeu qui sont établies dans un contexte qui est très compliqué, sachant que c'est un sujet qui fait débat au niveau national, tous les pays d'Europe sont dans une situation catastrophique. Pour moi, c'est un peu comme dans la crise du Covid, une fois que l'Etat a pris une décision -qui n'était certainement pas la bonne-, le chemin était plutôt serré. Je pense donc qu'il faut que les règles du jeu soient serrées si nous voulons nous en sortir. C'est très pénalisant pour la volaille de Bresse, mais il faut que, comme pour l'AOC⁴⁸, au même titre que la vigne quand il y a des problématiques de calamités ou de sanitaire, on puisse faire une dérogation. Mais je ne suis pas très favorable au fait de donner du lest dans le contexte compliqué où nous sommes. Concernant ce qu'on a pu dire au niveau national sur la vaccination, elle n'est pas complètement au point actuellement. Mais il me semble que le jour où elle le sera, il faudra que nous soyons en capacité, si nous voulons éradiquer l'Influenza aviaire, que tout le monde vaccine sachant que c'est la masse qui fait l'effet. Voilà mon point de vue en tant que président de Chambre d'agriculture. Maintenant, j'ouvre le débat.

Monsieur Christophe Buchet

Dans la motion présentée par Élise (Grossiord) et la Confédération paysanne, un nombre important de demandes sont faites. Je pense effectivement que nous aurions pu être d'accord sur un certain nombre de points, mais, en matière de stratégie pour l'instant, nous n'avons pas mieux que la claustration des volailles.

⁴⁸ Appellation d'origine contrôlée

On est bien conscient du fait que, pour les éleveurs, ce sont des situations très compliquées, que ce soit pour les éleveurs du Jura et surtout par rapport à la volaille de Bresse et la nécessité d'avoir des parcours, que ce soit aussi par rapport aux éleveurs qui subissent, dans les autres départements, de la claustration ou de l'abattage. Pour en avoir discuté avec eux, il est vrai qu'au-delà de l'aspect économique, les aspects psychologiques, humains sont très compliqués à vivre. Mais pour l'instant, nous n'avons pas d'autre solution que le travail qui est mené concernant la vaccination et quand il sera utilisable, nous aurons un schéma pour éradiquer ce fléau. Je peux cautionner certaines demandes qui sont faites. Cependant, je ne peux pas cautionner l'ensemble de la proposition que vous présentez.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a d'autres points ? Je n'en vois pas. Je propose de mettre cette motion au vote avec les remarques qui ont été faites. Qui est pour ? Deux pour. Qui s'abstient ? Qui est contre ?



Vote soumis à l'assemblée

La motion « protection de l'élevage en plein air » ainsi présentée est soumise au vote

Carton bleu : POUR
Carton rouge : CONTRE
Carton jaune : ABSTENTION

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre : 19
Votes abstention :
Votes pour : 2

Séance Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

81



VOTE : 2 pour et 0 abstention (dont 1 vote en visioconférence)

**La motion « pour la protection de l'élevage en plein air »
présentée par la Confédération paysanne du Jura
est rejetée**

Sur le principe des contraintes de la volaille de Bresse, on est bien conscient que c'est un gros problème et que ce n'est pas simple, mais il faut qu'on arrive à en sortir par le haut. Je pense que c'est plus compliqué qu'on ne peut le penser. Y a-t-il d'autres remarques au-delà de ces trois motions ?

(néant)

Monsieur Prat nous avait proposé de faire une note sur la conjoncture économique mais on savait qu'on n'aurait pas le temps de la passer.

Je pense que ce sera plutôt à l'ordre du jour de la Session qui aura lieu le 15 mars, date qui a déjà été calée avec la préfecture afin que Monsieur le préfet puisse être présent.

Si nous sommes toujours sur une période aussi perturbée, le sujet serait une analyse économique générale, avec un focus par quelqu'un de Chambres d'agriculture France sur la problématique agricole. La parole est aux Invités, avec Madame le député Dalloz en premier. Je salue Jean-Michel Charnu, mon collègue de la Chambre des métiers et le remercie pour sa présence.

Madame Marie-Christine Dalloz

Je voudrais voir trois points avec vous. Le premier est sur le budget agricole qui a été voté au niveau national dans le cadre du projet de loi de finances 2023. Il y a eu un article 49.3, mais je vais vous donner un état de la situation des crédits qui ont été votés. Trois programmes sur le budget agriculture :

- le programme 149, compétitivité et durabilité des agricultures, avec 300 millions d'euros de crédits supplémentaires en crédits de paiement ;
- le programme 215, conduite et pilotage au niveau des politiques de l'agriculture, avec 45 millions d'euros supplémentaires ;
- le programme 206, sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation, avec 50 millions d'euros supplémentaires concernant notamment les maîtrises des risques sanitaires et phytosanitaires.

L'ensemble de ces politiques au niveau national a bien sûr été impacté et l'augmentation importante des crédits tient à deux éléments, d'une part l'impact de la nouvelle PAC puisqu'elle est intégrée dans le projet de loi de finances 2023, ainsi que la réforme de l'assurance récolte qui a mobilisé un certain nombre de crédits. Il y a une question qui me préoccupe encore aujourd'hui, c'est le positionnement de la tête de réseau, donc de Chambres d'agriculture France, parce que les contours ne sont pas totalement définis, avec le contrat d'objectifs et de performance et une évolution possible de la performance qui devra être évaluée. Il y a une péréquation par rapport au sein du réseau. Mais la création du FNMPP a été mise en œuvre, sauf qu'on n'en connaît pas forcément les critères en matière d'organisation pour développer la logique de péréquation en faveur des Chambres en difficulté. Je pense que c'est vraiment le sujet qui pourra, au niveau du Jura, nous concerner et impacter durablement. Du moins je l'espère et je le souhaite parce que les critères ne sont pas totalement arrêtés et définis. Quand je vois le budget avec le déficit programmé, on ne peut pas dire que vous êtes une Chambre qui, aujourd'hui, n'a pas de difficultés. Je pense donc qu'il va falloir faire remonter tout cela au niveau national. J'ai également une inquiétude par rapport au chef de pilotage régional. J'émetts, comme Franck David l'a fait tout à l'heure, un peu de scepticisme et ce n'est pas une question politique, c'est une question de vision de l'agriculture. Le Département du Jura a une proximité, donc une vision du monde agricole et de ses priorités. Je ne suis pas sûre qu'à l'aune de la Région, la vision de Dijon ou de Besançon soit dans les mêmes caractéristiques ou dans les mêmes conditions. C'est donc vraiment mon sujet. Sur le budget, voilà ce dont je voulais parler. J'ai déposé 9 amendements sur le budget agricole, avec l'accompagnement des entreprises de production agricole pour que nous ayons enfin un cadre en matière de contractualisation avec la filière amont et la filière aval, l'allègement de la fiscalité applicable aux bénéficiaires d'un bail. Lorsqu'il y a un bail à long terme, il faut à tout prix qu'on aménage la fiscalité dans ce registre-là par rapport aux biens ruraux consentis avec bail de 18 ans. J'ai fait des annonces spécifiques aussi liées à l'installation des jeunes agriculteurs parce que c'est une vraie préoccupation que j'ai.

Tout ce que je vous liste n'a pas été retenu, mais je continuerai à défendre ces positions. Il y a surtout un amendement qui me semblait important, c'est dans le cadre de mutations avec des installations de jeunes et éventuellement des regroupements, avec des reprises d'anciennes exploitations, c'est le transfert des créances de DEP⁴⁹. Ces créances de DEP vont un jour poser question et je pense qu'il faut trouver des solutions pour ne pas pénaliser les regroupements lorsqu'il y a éventuellement un passif avec une DEP ou de l'actif dans le cadre de la DEP. J'ai fait un amendement sur l'*agribashing*. J'ai été frustrée de voir qu'il avait été adopté en commission des finances. Je dois tout de même vous dire, pour la petite histoire, que ces gens-là ont réussi à avoir mon adresse électronique personnelle. L'amendement disait que toutes les personnes qui cotisaient à une association, qui avaient été jugées pour avoir commis des actes illégitimes comme l'introduction dans un lieu privé professionnel ou privé sans y avoir été invitées, il fallait que les dons qui avaient été donnés à ces associations ne supportent plus la réduction d'impôt au titre de l'article 200 du Code général des impôts. Ce qui veut dire qu'on enlevait le crédit d'impôts. Cela me semblait logique puisqu'on est sur un budget fiscal. Ce n'est pas la peine que l'Etat finance à 66% des gens qui commettent des actes délictueux. J'ai fait cet amendement qui a été accepté en commission. Nous avons demandé un scrutin public pour la séance, une partie de la majorité –c'est le cas de ma collègue qui est à mes côtés- a voté avec nous, mais il a été rejeté. Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis, j'ai bloqué à peu près 800 personnes qui m'ont incendiée sur ma boîte mail. J'ai donc dû bloquer 800 personnes individuellement, je me suis bien amusée ! Sinon, je recevais des rafales de mails. J'en suis à peu près à 1 700 mails uniquement sur ce sujet-là, 800 personnes dont j'ai bloqué les adresses mail. Il est inquiétant d'en arriver à une société où on ne peut plus se positionner sur un sujet sans pour autant se faire harceler. Je voudrais conclure avec deux points. Concernant les feux de forêts, j'ai eu l'occasion de le dire, mais je voulais le dire à la Chambre d'agriculture, j'ai été profondément touchée et -je pèse mes mots- émue de la solidarité du monde agricole lors des incendies de cet été 2022. Les sujets ont été traités en termes d'indemnisation, cela a été rappelé tout à l'heure. Mais je pense que pour l'avenir, il faut que l'on travaille. Je me suis engagée et je travaille sur ce sujet-là car il ne faut pas que l'on soit dans le décret, mais dans la loi. Là, c'est plus compliqué parce que toutes les mesures qui avaient été prises étaient des décrets d'application. Je voudrais travailler aujourd'hui sur les chemins de dessertes, pour que l'on puisse accéder à nos forêts, sinon on n'en sortira pas. Il faut donc que les ASA, lorsqu'elles déposent un dossier qu'elles financent elles-mêmes, puisque ce sont les propriétaires qui financent, soient autorisées à réaliser des accès qui serviront pour les incendies et pour nos pompiers. Et puis il y a la pratique de l'écobuage. Il faut que l'on revienne à de l'écobuage. Cela me semble essentiel parce qu'il y a une connaissance du monde agricole par rapport à cette pratique et cela permettra au moins de protéger les périmètres près des exploitations agricoles. Je vais conclure avec le dernier point qui est le loup. Je partage totalement les préconisations de votre motion. J'en suis intimement convaincue, à l'heure où nous avons failli, hier, aborder l'interdiction de la corrida... On en pense ce qu'on veut, mais ce débat a été lancé à l'Assemblée nationale et il a été retiré par son auteur parce qu'il n'avait pas suffisamment de temps pour l'étudier.

⁴⁹ Déduction pour épargne de précaution

On n'accepte pas qu'un taureau puisse souffrir pendant 1 heure avant d'être abattu, mais on accepte, parallèlement, que pendant des heures, des nuits entières, des génisses ou des jeunes bovins soient mutilés et pas tués, donc mutilés, arrachés par lambeaux par des loups que l'on va protéger. On est dans un monde de totales contradictions ! Monsieur le préfet, je vous avais déjà alerté, il y a plus d'un mois, au Département, sur ce sujet-là. C'est vraiment un sujet de préoccupation pour moi. C'est ma fibre agricole qui parle. Je suis une fille de paysan et je ne peux pas concevoir que l'on puisse traiter des animaux de cette façon. Qu'on le veuille ou non, nos agriculteurs aiment leurs bêtes et ne peuvent pas voir souffrir des animaux tués par le loup. Il faut donc impérativement réguler ces populations. Le terme est simple, beaucoup plus complexe à mettre en œuvre, mais sinon, le monde agricole va disparaître avec ce concept du loup vertueux. J'en termine là. Merci de votre Invitation. J'ai été ravie de participer à l'ensemble de vos travaux, même si j'ai dû décaler des choses qui arrivaient après parce que je pensais qu'on allait finir plus tôt. C'était passionnant et très intéressant, merci. Je passe la parole à ma collègue.

Monsieur François Lavrut

Merci Madame le Député. Je donne la parole à Madame la députée Brulebois.

Madame Danielle Brulebois

Merci Monsieur le président. Monsieur le préfet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, les représentants des associations et organisations agricoles, Mesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les agriculteurs, viticulteurs, forestiers, éleveurs, Monsieur le président, c'est toujours un plaisir d'assister à votre session de Chambre d'agriculture. Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour la qualité et la richesse de vos travaux qui nous font mesurer l'importance de votre action dans tous les secteurs d'activité de notre belle agriculture jurassienne. Je veux m'associer à votre satisfaction de voir que le bilan de l'année 2022 est plutôt positif en ce qui concerne les productions agricoles, même si nous avons pu craindre à nouveau des aléas climatiques et que nous sommes en demande de calamités agricoles pour la sécheresse. Mais l'arrière-saison a malgré tout été bonne pour l'herbe. On est très heureux de voir que notre filière viande se porte mieux, que notre filière Comté va bien. Nous avons d'ailleurs invité Monsieur le ministre de l'Agriculture à venir inaugurer la Maison du Comté la semaine prochaine. Cette filière Comté va bien, mais nous ne devons pas perdre de vue le problème du lait conventionnel, vous l'avez dit, ainsi que les problèmes de la filière forestière. Concernant la viticulture, j'ai rencontré hier, sur le salon des vigneron indépendants, nos viticulteurs du Jura et je peux vous dire que notre vin du Jura est en bonne place parmi les plus grands vignobles et crus. Je suis donc heureuse de voir que nos viticulteurs ont retrouvé le moral. Comme ma collègue vous l'a dit, vous avez le soutien du gouvernement, vous avez le soutien de la majorité actuelle. Elle vous a donné le budget de l'agriculture, il augmente de 30% cette année parce que nous savons que notre agriculture est indispensable pour notre souveraineté alimentaire, mais aussi pour notre balance commerciale. Je tiens donc à remercier et à féliciter tous nos agriculteurs et tous les acteurs économiques de notre agriculture jurassienne. Dans ce budget qui augmente donc de 30%, il y a l'assurance récolte qui est concernée. L'assurance récolte est sans doute une réforme structurelle importante et attendue.

Elle a été saluée par la présidente de la FNSEA⁵⁰, Madame Lambert, et elle est nécessaire pour la résilience de notre agriculture. La solidarité nationale est la pierre angulaire de cette réforme. Il faudra néanmoins adapter à toutes les filières cette assurance pour qu'elle soit accessible à tous et nous avons encore à travailler, nous le savons. Concernant la PAC, je tiens à souligner l'excellent travail qui a été fait par le précédent ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, qui a vraiment bien négocié la PAC. La France est tout de même la première bénéficiaire de la PAC. Je pense que la façon dont il a négocié, à la fois pour marquer les montants et pour en définir les orientations, est particulièrement favorable à notre agriculture jurassienne. Sur le dispositif d'aides qui change et qui est transmis à la Région, que ce soit pour les investissements ou l'installation des jeunes agriculteurs, j'ai posé une question écrite pour alerter le ministère sur les inquiétudes que cela soulève. Nous avons en effet, dans le Jura, des services compétents qui connaissent bien notre territoire, qui faisaient un travail excellent auprès de nos agriculteurs et je doute que l'on retrouve les mêmes compétences à la Région. Là-dessus, vous avez donc mon soutien. Concernant les forêts, effectivement, Monsieur le président des forêts privées, mais nos forêts publiques souffrent aussi, nous le savons. La forêt fait donc aussi, dans ce budget, l'objet de toutes les attentions, puisque nous avons maintenu les postes de l'ONF et nous allons abonder ces moyens de 10 millions d'euros. Nous avons pris des mesures - cela a été annoncé par le président de la République- pour adapter nos forêts aux changements climatiques. Sur ce sujet-là, puisque ma collègue a parlé des amendements que nous votons à l'Assemblée nationale, je l'ai particulièrement soutenue puisque j'ai fait adopter un amendement sur le DEFI⁵¹. Je ne sais pas si vous en avez eu connaissance, mais il a été salué par la profession forestière. Ma collègue a parlé de l'épargne de précaution. J'ai aussi porté les amendements que vous aviez demandés de porter, sur l'indexation du plafond de la dotation d'épargne de précaution. C'est un amendement que j'ai présenté. Nous avons aussi fait en sorte qu'elle soit reconduite jusqu'en 2023. Nous avons aussi fait avancer les exonérations de charges sur les emplois saisonniers, les fameux TO-DE⁵² qui sont prolongés jusqu'en 2025. Ce sont aussi des amendements que j'ai portés avec mes collègues et le président de la République parle de les pérenniser. Il y a aussi ce qui est important pour la transmission des entreprises, c'est l'exonération à 75% des droits de mutation jusqu'à 500 000 €. C'est important pour la transmission de nos fermes parce que, comme vous l'avez dit, c'est vraiment un sujet. Le sujet de la transmission fera donc l'objet de la future grande loi d'orientation parce qu'il faut prendre des dispositifs fiscaux et législatifs pour protéger notre foncier et faire en sorte que nos entreprises familiales puissent se transmettre et que nos jeunes puissent s'installer parce que ce sera un problème. Là-dessus, je voudrais souligner le travail important que fait notre lycée professionnel et nos maisons familiales rurales, dont je salue les directeurs ici présents, pour promouvoir ces métiers de l'agriculture et faire en sorte de motiver nos jeunes et de les emmener vers le savoir-faire et l'excellence de ces métiers-là. Vous avez parlé du ZAN⁵³. Oui, c'est vraiment un sujet. Au départ, les intentions étaient bonnes, c'était de préserver les terres agricoles. C'est ce que vous demandez. Mais on a bien saisi les problèmes.

⁵⁰ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

⁵¹ Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt

⁵² Un employeur agricole qui souhaite embaucher un travailleur saisonnier peut bénéficier de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires ; ce dispositif est appelé TO-DE

⁵³ Zéro artificialisation nette

Je peux vous dire que je fais partie de celles qui sont allées voir Monsieur Christophe Béchu, ministre, pour lui dire qu'on ne pouvait pas en rester là, que ce n'était pas possible. Il faut déjà réviser la définition de l'artificialisation, ce que c'est que l'artificialisation. Est-ce qu'un couple qui construit une maison avec un jardin, avec des poules, avec une récupération de l'eau de pluie, c'est de l'artificialisation ? Est-ce qu'un jardin public, c'est de l'artificialisation ? On va donc déjà revenir sur les critères de l'artificialisation. Le ministre s'y est engagé. Sur le taux, donc les 50% de ce qui a été consommé, là, ce n'est pas possible. On va donc exclure toutes les réalisations. Vous avez parlé de certaines, par exemple une fruitière, une nouvelle coopérative. Il faut donc qu'il y ait des exceptions là-dedans et il faut revenir sur le calcul de ce taux et faire la différence entre l'urbain et le rural. On ne peut pas appliquer le même taux en urbain qu'en rural. Et ce qu'il faut faire valoir, c'est que dans les territoires ruraux comme les nôtres, il faut bien que les jeunes viennent s'installer et qu'on renouvelle les populations dans nos communes, puisque nous sommes des territoires avec de l'emploi. Nous avons des communes à plus de 200 habitants avec parfois 300 emplois. Nous avons de l'emploi agricole. Et puisqu'on a de l'emploi, il faut bien que les jeunes puissent s'installer et c'est ce qu'ils veulent aujourd'hui. Sur le projet de zone humide, comme on l'a dit, je ne suis pas au courant. Donc tant que je ne suis pas au courant, je suis contre. Ensuite, sur les problèmes de résilience, je salue la résilience de notre agriculture jurassienne. Vous avez tout de même été aidés par l'Etat avec le plan résilience sur l'aide à l'achat des aliments, sur l'aide à l'achat des engrais et aussi sur les coûts de l'énergie. Ceux qui sont jusqu'à 36 kilowattheures bénéficient du bouclier tarifaire. Ceux qui sont au-dessus peuvent bénéficier de l'amortisseur électricité. J'ai récemment fait remonter, aussi bien à Bercy qu'au directeur des entreprises, que cet amortisseur électricité ne convenait pas pour le Jura parce que nous avons très peu d'entreprises qui peuvent y avoir accès et je pense que c'est votre cas. L'agriculture du Jura, c'est traditions, mais c'est aussi innovation et on l'a vu avec le brillant exposé sur les énergies renouvelables, en particulier l'agrivoltaïsme. Nous sommes justement en train de travailler à l'Assemblée sur le projet de loi de développement des énergies renouvelables et sur l'agrivoltaïsme. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les différentes possibilités, avec les panneaux verticaux ou les panneaux ombrières. Sur le sujet, je peux vous dire que j'ai déposé un amendement sur le sujet « fibrociment » pour que les agriculteurs qui voudraient enlever l'amiante pour mettre des panneaux photovoltaïques aient droit à des aides incitatives qui sont de l'ordre de MaPrimeRenov'. Je pense donc que cet amendement sera adopté. Je vais terminer en m'associant également aux remerciements à nos jeunes agriculteurs et nos agriculteurs en général qui sont intervenus sur les feux de forêt dans la Petite Montagne. Ce qui s'est passé, c'est un miracle et ceci pour beaucoup grâce aux agriculteurs qui sont venus porter main forte aux pompiers. C'est un miracle parce que nous avons la chance d'avoir de l'élevage, d'avoir des vaches dans les prés et... des tonnes à llsier. Et là, personne n'a crié contre les tonnes à llsier. Grâce aux tonnes à llsier, nous avons pu aider les agriculteurs et nous avons pu éviter que trois ou quatre villages ne brûlent, parce que nous en étions là. Sans les tonnes à llsier -et j'étais présente avec ma collègue-, les villages brûlaient. Je pense donc que nous devons avoir une grande reconnaissance envers nos agriculteurs et nos jeunes agriculteurs. Le président de la République s'est d'ailleurs engagé à les indemniser, ce qui est bien normal puisqu'ils ont utilisé leur gazoil, ils ont donné de leur temps alors qu'eux-mêmes étaient déjà bien préoccupés par la sécheresse. Concernant cette indemnisation, j'ai posé la question au ministre de l'Intérieur.